



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

36^e séance plénière

Lundi 29 octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Outlule
(Botswana), Vice-Président, as120*

sume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Rüdiger von Wechmar, Président de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant d'examiner le point inscrit à notre ordre du jour pour ce matin, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de feu Rüdiger von Wechmar, Président de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session et à sa huitième session extraordinaire d'urgence, qui nous a quittés le mercredi 17 octobre 2007.

Journaliste, homme politique et diplomate, S. E. M. von Wechmar a eu une carrière éminente dans des agences de presse internationales, dans divers organes de presse et dans les services diplomatiques de son pays. De 1974 à 1980 il fut le représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que Président de l'Assemblée générale, M. von Wechmar a joué un rôle remarquable au sein de l'Organisation et a apporté une contribution de premier plan à la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple allemands, ainsi qu'à la famille endeuillée de M. von Wechmar.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Rüdiger von Wechmar, ancien Président de l'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

M. Ehouzou (Bénin) : Le Groupe des États d'Afrique a appris avec une profonde consternation le décès de Rüdiger von Wechmar, et, par voix, il adresse à l'Assemblée, ainsi qu'à la République fédérale d'Allemagne, au peuple allemand et aux parents du défunt, ses condoléances les plus attristées.

Rüdiger von Wechmar fut soldat de l'Afrika Korps. Après la Deuxième Guerre mondiale, il s'est illustré comme journaliste, homme politique et éminent diplomate.

En tant que porte-parole du Gouvernement de Willy Brandt, M. von Wechmar a marqué son temps et son époque comme fervent artisan de l'Ostpolitik et du rapprochement entre l'Est et l'Ouest, aux côtés d'un des hommes d'État allemands les plus marquants du XX^e siècle.

De 1974 à 1981, il a, en tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent de son pays auprès de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'Organisation des Nations Unies à New York, assumé de hautes responsabilités, y compris la plus haute au sein de l'Organisation, celle de Président de l'Assemblée générale.

Sous sa direction, la trente-cinquième session de l'Assemblée générale a pris d'importantes résolutions qui en disent long sur la valeureuse contribution qu'il a apportée à la recherche de solutions aux défis majeurs de l'humanité. C'est en effet sous sa présidence que l'Assemblée a adopté la déclaration relative à la deuxième Décennie du désarmement au moment où la détente prenant corps et avait besoin d'être renforcée, à preuve, les grands traités de désarmement négociés au sein de cette Assemblée dans les années 80.

La trente-cinquième session a constitué aussi un tournant décisif dans le domaine de la promotion du développement économique et social, comme l'indique l'adoption d'importantes résolutions sur la protection de l'environnement, qui s'inscrivent bien dans le sillage de l'engagement de son pays en faveur de cette grande cause. Une des plus grandes et importantes résolutions de cette session a été la résolution 35/8 sur la « Responsabilité historique des États concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures ».

C'est aussi au cours de la trente-cinquième session qu'a été proclamée la première Journée mondiale de l'alimentation célébrée annuellement le 16 octobre, et la Décennie internationale de l'eau et de l'assainissement.

L'Afrique se reconnaît dans l'action de cet éminent diplomate qui a permis de réaliser des progrès notables dans la lutte contre la faim dans le monde et d'assurer le droit à l'accès à l'eau, qui reste au centre des préoccupations du continent.

Les décisions de la trente-cinquième session ont donné une impulsion à la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification. C'est dans ce sillage que s'inscrit certainement aujourd'hui la Convention des Nations Unies contre la désertification. Ces décisions donc ont préparé le terrain pour la mobilisation internationale qui a conduit à la tenue des grandes conférences internationales dans les années 90.

C'est à la trente-cinquième session que le concept des besoins spéciaux de l'Afrique a émergé aux Nations Unies dans la dynamique créée par le Plan d'action de Lagos, qui préfigurait le Nouveau

Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans une certaine mesure. Près d'une vingtaine de résolutions concernant l'assistance aux pays africains ont été adoptées à la trente-cinquième session.

L'Afrique doit beaucoup au leadership exercé par M. Von Wechmar. Le Groupe africain rend ici, du haut de cette tribune, un hommage mérité à la mémoire de l'illustre disparu et à son pays, la République fédérale allemande, qu'il a dignement représenté pendant près d'une décennie à New York.

Rüdiger von Wechmar a servi avec loyauté et distinction l'esprit du multilatéralisme et les idéaux des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies doit chérir sa mémoire comme celle d'un grand et éminent diplomate de notre temps.

M. Cho Hyun (République de Corée) : En ma qualité de Président du Groupe asiatique pour le mois d'octobre, je voudrais présenter toutes nos condoléances au Gouvernement et au peuple allemands à la suite de la disparition de S. E. l'Ambassadeur Rüdiger von Wechmar. Qu'il repose en paix.

L'Ambassadeur von Wechmar a été pendant de nombreuses années l'ami de l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité de Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne, il a occupé les fonctions de Vice-Président de l'Assemblée générale et de la Première Commission, et a également été Président du Conseil de sécurité. En 1980, il a assumé les responsabilités de Président de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

L'Ambassadeur von Wechmar a non seulement travaillé pour l'Organisation, mais a consacré sa vie à servir, en tant que diplomate, mais aussi en tant que journaliste, couvrant avec courage les pays de l'Europe de l'Est à l'époque de la guerre froide. Ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui en gardent un très bon souvenir. Sa bonté, sa décence et sa volonté de faire de notre monde un monde meilleur sont l'illustration de ce que nous tous à l'ONU devrions nous efforcer de faire.

Les États membres du Groupe asiatique remercient vivement l'Ambassadeur von Wechmar pour toutes les années de dévouement et de service qu'il a données à l'Organisation des Nations Unies. Nous exprimons toutes nos condoléances et tous nos vœux à sa famille éplorée.

Que Dieu bénisse l'Ambassadeur von Wechmar, et que Dieu bénisse ceux qui le connaissaient et ceux qui pleurent sa disparition.

M. Towpik (Pologne) (*parle en anglais*) : En cette triste occasion, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

Nous célébrons aujourd'hui la disparition de Rüdiger von Wechmar – un excellent journaliste, politicien et diplomate allemand qui a été Président de l'Assemblée générale. Sa vie est un exemple des biographies complexes du XX^e siècle. Au cours de sa carrière, riche et, multidimensionnelle, Rüdiger von Wechmar a œuvré avec une grande détermination pour que soit surmonté le legs difficile du passé. Il a donné la preuve d'un attachement indéfectible aux valeurs et aux principes sur lesquels repose notre Organisation. Sa contribution aux activités de l'ONU a été remarquable.

En tant que Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies et que Président de l'Assemblée générale, il a dévoué de nombreuses années de sa vie au service de notre organisation. Il a pris une part importante aux efforts internationaux en faveur de la promotion de la paix et de la stabilité, du rapprochement des nations et de la justice dans le monde. Nous ne l'oublierons pas et garderons longtemps le souvenir de sa grande passion pour la diplomatie, de son caractère, de la voix de la raison qu'il faisait entendre et de son dévouement à l'ONU et à la communauté diplomatique mondiale.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à transmettre au Gouvernement et au peuple allemands, ainsi qu'à la famille de l'Ambassadeur von Wechmar, nos condoléances les plus sincères.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur de rendre un hommage posthume à l'ancien Président de l'Assemblée générale, le baron Rüdiger von Wechmar, disparu depuis peu.

Il est particulièrement remarquable qu'à seulement 17 ans, il ait combattu pendant la Seconde Guerre mondiale, où il fut fait prisonnier, et que par la suite, après être devenu journaliste, il ait rejoint le corps diplomatique de son pays. Ce changement dans sa vie est un exemple, celui de quelqu'un qui, après avoir vécu la guerre de l'intérieur, et en avoir connu intimement les conséquences dévastatrices, a embrassé

de nouvelles professions vouées à l'établissement de la vérité et à la quête inlassable de la paix internationale.

De façon tout aussi remarquable, il occupa plusieurs postes éminents dans la République fédérale d'Allemagne où il a été Sous-Secrétaire d'État et porte-parole du Gouvernement. En ce qui concerne plus précisément la scène diplomatique multilatérale, il a été nommé en 1974 Ambassadeur auprès de l'ONU et représenta l'Allemagne avec distinction au Conseil de sécurité de 1977 à 1978. De même, il a été élu Président de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, de 1980 à 1981, et présida également la huitième session extraordinaire d'urgence.

Il fut un acteur central de la scène multilatérale à une époque où l'ONU était aussi un protagoniste de la guerre froide, s'illustrant par ses qualités professionnelles et une vocation inlassable à servir les buts intemporels de l'Organisation.

En ce moment de deuil, ma délégation adresse ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple allemands, et en particulier aux membres de la famille de l'Ambassadeur von Wechmar, pour leur perte douloureuse.

M. Ilkin (Turquie) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois d'octobre, j'ai le triste devoir de faire part de nos profondes condoléances pour la perte d'un grand diplomate qui a contribué dans les nombreuses fonctions qu'il a occupées à la réalisation des idéaux et des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. En effet, le décès de M. Rüdiger von Wechmar, Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne de 1974 à 1981, et Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, est une grande perte non seulement pour sa famille et son pays, mais aussi pour l'ensemble de la communauté des Nations Unies.

Il avait été élu Président de l'Assemblée générale en 1980, à une époque où l'ONU devait faire face à des défis gigantesques. Le caractère bipolaire du système international était à son sommet, et l'ONU cherchait des moyens novateurs d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de notre planète.

Comme Président de l'Assemblée générale à cette période charnière, M. Rüdiger von Wechmar s'est employé avec détermination à rapprocher les divergences et à ouvrir des voies de coopération. Ses

efforts ont été bien souvent décisifs pour l'adoption de résolutions importantes traitant d'un grand nombre de questions allant du développement au désarmement. C'est pourquoi après près de 30 ans, les contributions qu'il a apportées depuis son siège de président laissent un souvenir encore vivace et sont encore si appréciées. Par exemple, dans son allocution inaugurale au moment de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, il a souligné fortement combien il importait de répondre aux besoins légitimes des pays sous-développés et a lancé un appel en faveur d'un nouvel ordre économique où les riches et les pauvres unirait leurs forces pour un avenir véritablement commun et prospère. Je pense que ses propos sont encore plus significatifs aujourd'hui.

J'aimerais conclure mes observations en rendant hommage à l'œuvre remarquable que laisse Rüdiger von Wechmar et en exprimant à nouveau nos sincères condoléances à sa famille, ses amis et ses collègues.

M. Young (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis expriment leurs condoléances les plus sincères à l'occasion de la disparition de Rüdiger von Wechmar, grand diplomate et ami de l'ONU.

Nous rendons hommage à son engagement indéfectible au service des idéaux de l'ONU, d'abord en qualité de Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne, puis en qualité de trente-cinquième Président de l'Assemblée générale de 1980 à 1981. Il laisse le souvenir d'un diplomate charismatique, efficace et talentueux.

Nous exprimons notre plus sincère sympathie à sa famille, ses amis et ses collègues. La communauté des Nations Unies tout entière déplore la perte d'un bon ami et d'un diplomate de talent.

M. Mattusek (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement fédéral, et au nom de la famille de Rüdiger von Wechmar qui vient de nous quitter, j'aimerais exprimer ma très sincère gratitude pour les paroles de sympathie réconfortantes exprimées par les orateurs précédents.

Rüdiger von Wechmar était à ce jour le Représentant permanent de l'Allemagne qui a occupé le plus longtemps ce poste, de 1974 à 1981. Il a représenté son pays ici à New York à une période que l'on pourrait appeler les années de formation de l'Allemagne à l'ONU. Il avait été le porte-parole du Chancelier fédéral Willy Brandt, avant de devenir le

premier Représentant permanent nommé après l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande à l'ONU en 1973.

Après l'élection de la République fédérale comme membre non permanent du Conseil de sécurité en 1977, il a représenté la République fédérale au Conseil de 1977 à 1978. Le couronnement de sa carrière à l'ONU a été son élection comme Président de l'Assemblée générale en 1980.

En tant que Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, il a travaillé sans relâche sur un certain nombre de questions très importantes qui figuraient parmi les préoccupations de l'époque. Il a pris part aux réussites de l'Assemblée générale, mais aussi – comme il devait l'admettre lui-même avec sincérité dans sa dernière déclaration en qualité de Président – à ses nombreuses réalisations en demi-teinte. Avec son franc-parler caractéristique, il n'hésita pas à appeler l'Assemblée qu'il avait présidée l'Assemblée des insatisfactions multiples. L'un des motifs d'insatisfaction qu'il avait relevé concernait les méthodes de travail de l'Assemblée générale. « Notre Assemblée générale, les Nations Unies si vous préférez – déclara-t-il – sont sur le point d'étouffer sous le poids des résolutions, des réunions, des organes subsidiaires et de la documentation. » (A/36/PV.1, p. 9)

Mais l'homme, qui était irrésistiblement optimiste, pensait que les États Membres pouvaient opter pour le changement.

« Ce que le monde attend de ses dirigeants et particulièrement de ceux qui sont à la tête des États les plus puissants, c'est qu'ils manifestent une hauteur de vue et agissent avec compassion, volonté et dévouement. Nous avons parlé bien souvent de la nécessité d'une volonté politique. Il est temps d'agir et de faire preuve de cette volonté politique. Demain il sera peut-être trop tard. » (*ibid.*, p. 12)

Vingt-cinq ans plus tard, ces paroles ont encore tout leur sens.

Rüdiger von Wechmar était un homme de lettres et un écrivain distingué, connu pour sa capacité à briser la glace dans des situations diplomatiques difficiles par de belles citations et des paroles de sagesse. Pour terminer, je voudrais citer un vers d'un théologien du XVIII^e siècle que Rüdiger von Wechmar appréciait et qu'il a cité à la fin de sa déclaration en 1981 :

« Dieu nous accorde la sérénité d'accepter ce que nous ne pouvons changer, le courage de changer ce que nous pouvons changer, et la sagesse de comprendre la différence entre les deux. » (*ibid.*, par. 43)

Si cette réflexion pouvait orienter nos travaux à l'ONU aujourd'hui, cela serait probablement le plus bel hommage que nous pourrions rendre à Rüdiger von Wechmar.

Point 87 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/62/258)

Projet de résolution (A/62/L.5*)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport annuel de l'Agence pour 2006.

M. ElBaradei (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été créée il y a 50 ans dans un climat de préoccupation et d'espoir concernant l'avenir de la science atomique. L'AIEA s'est vu confier la tâche de veiller à ce que l'énergie nucléaire ne soit pas une cause de destruction humaine, mais plutôt un vecteur de paix et de prospérité.

Un examen rétrospectif fait ressortir que, depuis lors, un certain nombre de faits marquants et de tendances ont marqué notre histoire : l'expansion rapide de l'énergie nucléaire dans les années 60 et 70; l'historique Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1970 et l'élaboration du régime global de vérification de l'AIEA; l'évolution du programme d'assistance technique de l'Agence qui a servi d'outil essentiel pour le transfert des sciences et la technologie nucléaires aux pays en développement; et l'établissement de régimes internationaux de sûreté et de sécurité nucléaires.

Tout au long de son histoire, l'AIEA a aussi fait face à un certain nombre de défis et d'expériences difficiles qui ont nécessité changement, ajustement et innovation : l'accident de Tchernobyl en 1986, la découverte du programme iraquien clandestin de mise au point d'armes nucléaires au début des années 90, ou

le défi en matière de sécurité nucléaire apparu après le 11 septembre 2001.

Aujourd'hui, je voudrais parler de certains enjeux et faits de l'actualité de l'Agence. Mais je pense qu'il convient de se souvenir des idéaux et des objectifs qui ont orienté l'Agence depuis sa création. Ils sont aujourd'hui aussi pertinents et importants qu'ils l'étaient pour les fondateurs de l'AIEA.

Ces dernières années, j'ai parlé d'une montée des attentes en matière d'énergie nucléaire. Mais il est toujours difficile de faire des prévisions. Je pense que le rôle de l'AIEA n'est pas de prédire l'avenir mais de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le planifier et s'y préparer.

Ce qui apparaît clairement aujourd'hui, c'est qu'il y a trois facteurs importants motivant le regain d'intérêt mondial pour l'énergie nucléaire : l'augmentation régulière de la demande énergétique; les préoccupations croissantes en matière de sécurité énergétique; et le défi des changements climatiques.

Actuellement, 439 réacteurs nucléaires sont opérationnels dans 30 pays. Ces réacteurs fournissent à peine plus de 15 % de l'électricité produite dans le monde. Jusqu'à présent, le recours à l'énergie nucléaire s'est concentré dans les pays industrialisés. Mais le schéma des nouvelles constructions est différent : la moitié des 30 réacteurs en construction le sont dans des pays en développement.

Parallèlement à ce regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire, l'AIEA a connu une forte montée de demandes d'assistance relative à des études nationales dans 77 États Membres. Vingt-neuf de ces études examinent la possibilité de recourir à l'énergie nucléaire. L'Algérie, le Bélarus, l'Égypte, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, la Jordanie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Nigéria, la Thaïlande, la Turquie, le Viet Nam et le Yémen envisagent de mettre en place des programmes d'énergie nucléaire, ou les infrastructures nécessaires. D'autres pays, comme l'Argentine, la Bulgarie, la Chine, la Finlande, la France, l'Inde, le Japon, la République de Corée, le Pakistan, l'Afrique du Sud, la Fédération de Russie et les États-Unis, s'emploient à ajouter de nouveaux réacteurs à leurs programmes existants.

L'innovation technologique institutionnelle est évidemment un facteur clef pour la viabilité à long terme de l'énergie nucléaire. Par « innovations

institutionnelles », je veux parler de politiques et d'infrastructures créatives. Dans certains cas, une approche régionale commune en matière de construction et d'exploitation des infrastructures nucléaires peut être faisable. Un bon exemple en est la coopération actuelle entre les États baltes en matière de stratégies énergétiques, à laquelle participe désormais la Pologne sur des projets de construction d'une centrale nucléaire qui contribuerait à satisfaire la demande régionale d'électricité.

En ce qui concerne l'innovation technologique, je voudrais faire remarquer que le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants de l'Agence examine actuellement des projets de collaboration sur des problèmes technologiques spécifiques auxquels il faut remédier pour améliorer les économies, la sûreté, la résistance à la prolifération et d'autres aspects.

Étant donné l'importance fondamentale de l'énergie pour le développement, il est indispensable de poursuivre activement la conception et la production de petits réacteurs et de réacteurs de taille moyenne. La production de réacteurs sûrs et abordables dans cette gamme sera essentielle si l'on veut que l'énergie nucléaire soit une option envisageable pour les pays et les régions qui disposent de petits réseaux électriques.

L'expansion attendue de l'énergie nucléaire conduira à un besoin accru d'approvisionnement fiable en combustible nucléaire de la part des pays. Cela pourrait faire augmenter aussi les risques potentiels de prolifération découlant de la propagation de la technologie nucléaire sensible, surtout si davantage de pays décident de créer des installations indépendantes pour la production d'uranium enrichi et de séparation du plutonium. Ces tendances indiquent clairement qu'il est urgent de développer un nouveau cadre multilatéral pour la partie initiale et la partie terminale du cycle de combustible nucléaire.

En ce qui concerne la partie initiale, certains ont proposé la création d'une banque réelle ou virtuelle de combustible de réserve qui serait utilisée en dernier recours, sous l'égide de l'AIEA, et garantirait l'approvisionnement en combustible nucléaire. Cette banque fonctionnerait sur la base de critères de non-prolifération, apolitiques et non discriminatoires.

La Fédération de Russie propose de transformer une installation nationale en un centre international d'enrichissement. L'Allemagne propose la construction d'une nouvelle installation d'enrichissement

multinationale sous le contrôle de l'AIEA. L'Agence examine ces propositions ainsi que les aspects juridiques, techniques, financiers et institutionnels connexes.

Le contrôle des matières nucléaires est un processus complexe, mais, si nous n'agissons pas, cela pourrait être le talon d'Achille du régime de non-prolifération nucléaire.

De mon point de vue, l'approche progressive permet d'avancer, avec tout d'abord la mise en place d'un système équitable de garantie d'approvisionnement. L'étape suivante consisterait à placer sous contrôle international toute activité nouvelle d'enrichissement de l'uranium et de séparation du plutonium. Avec le temps, ce contrôle international s'étendrait aux installations existantes.

L'Agence consacre une grande partie de ses activités scientifiques aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans la santé, l'agriculture, l'industrie, la gestion des eaux et la sauvegarde de l'environnement. En voici quelques exemples.

Depuis septembre dernier, nous avons intensifié les efforts de collecte de fonds destinés à notre Programme d'action pour la thérapie contre le cancer (PACT). Avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires internationaux, nous avons également commencé à mettre en place des sites de démonstration afin de renforcer les capacités pluridisciplinaires de lutte contre le cancer en Albanie, au Nicaragua, en République-Unie de Tanzanie, à Sri Lanka, au Viet Nam et au Yémen. Au fur et à mesure que ces projets gagneront en maturité, ils rempliront une fonction de sensibilisation et permettront de développer la collecte de fonds à l'échelon régional.

Depuis plus de 40 ans, l'Agence entretient des relations de coopération très fructueuses avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par l'intermédiaire de la Division mixte, fondée en 1967. Plus de 820 millions de personnes souffrant en permanence de la faim dans le monde, il est plus que jamais nécessaire de renforcer la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments ainsi que d'accroître la productivité agricole.

Plusieurs milliers de nouvelles variétés de cultures vivrières ayant été introduites ces 50 dernières années dans des dizaines de pays, la sélection des plantes est l'une des grandes réussites de l'initiative « Les atomes pour la paix ». Par exemple, dans un

projet régional récemment mené en Asie, la sélection des plantes a permis la mise au point de plus d'une vingtaine de nouvelles variétés de cultures vivrières. Ainsi, à Sri Lanka, les agriculteurs des régions touchées par le tsunami de décembre 2004 cultivent désormais une variété de haricot vert qui est tolérante aux sols salins tout en étant nutritive et plus rentable.

La sûreté et la sécurité des activités nucléaires partout dans le monde restent des aspects fondamentaux de la mission de l'AIEA. Étant donné le regain d'intérêt pour la production d'énergie nucléaire, il importe d'accorder autant d'attention et d'efforts à la sécurité de l'infrastructure connexe.

La responsabilité de la sécurité incombe en premier ressort à l'exploitant d'une installation nucléaire ou à l'utilisateur d'une technique nucléaire, ainsi qu'aux autorités nationales contrôlant ces activités d'exploitation ou d'utilisation. S'il est possible de transférer des technologies, ce n'est pas le cas de la culture de la sûreté, qui doit s'apprendre et s'inculquer. Il est donc essentiel que les pays dotés de programmes d'énergie nucléaire adhèrent au régime mondial de sûreté nucléaire et partagent la responsabilité de sa viabilité.

Les grandes performances qui n'ont cessé d'être accomplies ces dernières années en matière de sûreté sont très rassurantes. Il n'en demeure pas moins que les exploitants et les autorités de surveillance ne doivent à aucun moment prendre le risque de relâcher la vigilance, de trop lésiner, de céder à la tentation d'étouffer les problèmes, voire de commettre des fraudes. La récurrence des incidents de cette nature indique clairement que la promotion d'une forte culture de la sûreté doit constamment être perçue comme un travail inachevé.

Alors que l'industrie nucléaire s'internationalise, les normes de sûreté de l'AIEA servent de référence à un nombre croissant de pays et de critères d'évaluation aux services d'examen de la sûreté de l'AIEA. L'an dernier, nous avons pour la première fois proposé le service intégré d'examen de la réglementation (IRRS), qui regroupe une variété de services déjà existants par le passé : de la sûreté nucléaire et radiologique à la préparation aux cas d'urgence et la sécurité nucléaire. Des missions IRRS ont été réalisées l'an dernier en France, en Australie et au Japon. Ce programme encourage l'échange de connaissances entre les hautes instances de surveillance ainsi que l'harmonisation des réglementations nucléaires dans le monde.

Le programme de sécurité nucléaire de l'AIEA continue d'afficher une grande vitesse d'exécution. En outre, l'an dernier, l'Agence a concouru au renforcement de la protection physique des installations dans un grand nombre d'États, en corrigeant les faiblesses de leurs systèmes de sécurité. Nous avons également pu aider plusieurs pays à renforcer leurs moyens de détection aux frontières en proposant des formations aux techniques de détection et au maniement des instruments adéquats.

Par ailleurs, la communauté internationale a adopté un certain nombre d'instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire. Un grand pas en avant a été réalisé avec la rapide entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ce qu'il convient de saluer. En revanche, les progrès sont encore trop lents vers la ratification de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Sur les 128 États parties, seuls 11 ont jusqu'à présent accepté l'amendement. Je prie instamment tous les États de rejoindre la Convention et d'accepter l'amendement.

L'Agence est considérée comme jouant un grand rôle dans l'application de ces instruments. À cet effet, nous avons commencé à élaborer des orientations en matière de sécurité nucléaire.

À la faveur de l'expansion et de l'amélioration de ces activités et autres mesures liées à la sécurité nucléaire, l'AIEA a entrepris de ne plus examiner au cas par cas les moyens de renforcer la sécurité nucléaire pour, à la place, suivre une démarche plus normative et soutenue aux plans national et international.

Le régime de non-prolifération nucléaire et de maîtrise des armements reste en proie à des problèmes multiples et variés. L'efficacité de la vérification exige quatre conditions indispensables : des autorités juridiques compétentes; une technologie de pointe; un accès à toutes les informations pertinentes; et des ressources humaines et financières en suffisance.

Plus de 10 ans ont passé depuis que le Conseil des gouverneurs a entériné le modèle de protocole additionnel. Celui-ci renforce l'accès de l'Agence aux installations nucléaires et aux informations pertinentes, ce qui lui permet de statuer de manière crédible sur la nature pacifique du programme nucléaire officiel d'un pays ainsi que sur l'absence d'installations nucléaires non déclarées. Pourtant, seulement la moitié des 162 États signataires d'accords de garanties ont à ce jour

mis en vigueur les protocoles additionnels. Cela est loin d'être satisfaisant. Plus de 100 États n'ont toujours pas conclu de protocole additionnel et 31 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ont pas mis en vigueur les accords de garanties généralisés conclus avec l'Agence.

Sans les accords de garanties, l'Agence ne peut se prononcer de manière sûre sur les activités nucléaires d'un État. Et sans le protocole additionnel, elle ne peut assurer de manière crédible l'absence de matériel ou d'activité nucléaires non déclarés. C'est pourquoi je prie instamment tous les États qui n'ont pas encore mis ces instruments en vigueur de le faire sans tarder.

Sur l'invitation de la République populaire démocratique de Corée, une équipe de l'Agence s'est rendue dans ce pays en juin dernier pour déterminer la manière dont l'AIEA surveillera et vérifiera la fermeture et le scellage de l'installation nucléaire de Yongbyon. Ces modalités ont été mises en œuvre lors des visites suivantes. Au 17 juillet, nous constatons que les autorités nord-coréennes avaient bien fermé l'installation nucléaire de Yongbyon. Je me réjouis du retour de la République populaire démocratique de Corée dans le processus de vérification. Je me félicite également de la coopération active que la République populaire démocratique de Corée a apportée à l'équipe de l'AIEA. L'Agence a hâte de poursuivre sa collaboration tout au long du processus de vérification.

En ce qui concerne l'application des garanties de l'Agence en République islamique d'Iran, je ferai quatre brèves remarques.

Premièrement, l'Agence a été en mesure de vérifier que le matériel nucléaire déclaré en Iran n'était pas détourné. L'Iran a continué de fournir l'accès et les informations nécessaires pour que l'Agence mène à bien ses travaux de vérification.

Deuxièmement, l'Iran a récemment donné à l'Agence des informations et un accès supplémentaires qui ont permis de résoudre plusieurs questions depuis longtemps en suspens, concernant par exemple la portée et la nature des expériences conduites par le passé avec du plutonium.

Troisièmement, contrairement aux décisions du Conseil de sécurité prises au titre du Chapitre VII de la Charte et demandant à l'Iran de prendre certaines mesures d'instauration de la confiance, l'Iran n'a pas suspendu ses activités d'enrichissement et a poursuivi

la construction de son réacteur à eau lourde à Arak. Cette situation est franchement regrettable.

Quatrièmement, l'Agence n'a, jusqu'à présent, pas été en mesure de vérifier certains aspects importants concernant l'ampleur et la nature du programme nucléaire iranien. Toutefois, l'Iran et le secrétariat de l'AIEA sont convenus, en août dernier, d'un plan de travail visant à régler toutes les questions de vérification encore en suspens. Ces questions de vérification ont été à la source du manque de confiance dans la nature du programme iranien. Le fait que l'Iran ait accepté ce programme de travail, assorti d'un calendrier précis, en réponse aux demandes répétées du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, constitue donc un pas important dans la bonne direction.

Bien entendu, la coopération active de l'Iran et la transparence totale seront des éléments clefs sur ce point. Si l'Agence parvenait à fournir des garanties crédibles de la nature pacifique du programme nucléaire passé et présent de l'Iran, la confiance serait fortement renforcée et les conditions d'un règlement global et durable pourraient ainsi être réunies. Une telle solution pourrait, et devrait, rassurer la communauté internationale quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien, tout en permettant à l'Iran de tirer pleinement parti de la technologie nucléaire au profit du développement économique et social. J'ai l'intention de faire rapport au Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le mois prochain, sur la mise en œuvre de ce plan de travail.

Il y a 50 ans, le Programme de coopération technique de l'AIEA n'en était qu'à ses balbutiements. La plupart des États membres ne disposaient même pas de capacités nucléaires élémentaires et le programme se concentrait par conséquent sur l'acquisition de connaissances nucléaires et sur la création d'institutions et d'installations permettant d'utiliser la technologie nucléaire en toute sûreté.

Aujourd'hui, la situation a bien changé, en raison de l'évolution des compétences, des infrastructures et des besoins des États membres de l'AIEA. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs en train de sortir du groupe des pays en développement. Le développement des capacités et des infrastructures nucléaires dans certaines régions a ouvert la voie à la coopération Sud-Sud, permettant d'accroître l'autonomie régionale et d'étendre les connaissances collectives et spécialisées.

Des possibilités d'entreprises menées en coopération – tels la gestion multinationale collective des ressources aquifères souterraines, les programmes transfrontières d'élimination des insectes ravageurs et des autres causes de maladie, et la possession et la gestion conjointes de centrales électriques nucléaires – sont à l'étude, ce qui ajoute une nouvelle dimension à la coopération technique. Il s'agit clairement là d'une tendance positive.

À l'issue de très longues discussions, le Conseil des gouverneurs a recommandé en juillet le budget pour la période 2008-2009. Ce processus a, une fois de plus, mis en lumière la nécessité urgente de disposer de ressources suffisantes permettant à l'AIEA de mener efficacement son programme d'activités, conformément au mandat que lui confie son Statut et à la demande de ses États membres. L'AIEA n'a toujours pas de ressources suffisantes dans beaucoup de domaines cruciaux. Cette situation, si elle demeure sans solution, entraînera l'érosion régulière de notre capacité de nous acquitter de nos fonctions fondamentales. Ce n'est pas une manière viable de répondre aux besoins financiers de l'Agence.

Pour remédier à cette situation intenable, j'ai chargé le secrétariat d'entreprendre un examen détaillé de la nature et de la portée de notre programme pour la prochaine décennie – à la lumière de nos obligations statutaires, des décisions des organes directeurs de l'AIEA, ainsi que des activités hautement prioritaires prévues – et des ressources qui seraient nécessaires pour les financer.

Nous avons nommé cette étude « 20/20 », en signe de notre volonté d'aborder l'avenir, à l'horizon 2020, avec la vision la plus claire possible. J'ai l'intention de créer un groupe d'experts de haut niveau qui sera chargé d'examiner le rapport, notamment de donner des orientations sur les niveaux et les mécanismes de financement nécessaires, avant qu'il ne soit soumis à notre Conseil des gouverneurs. Cela permettra de préciser les attentes relatives à la mission de l'AIEA dans les années à venir et de définir, de manière prévisible et sûre, les ressources financières et humaines nécessaires pour répondre à ces attentes. C'est le moins que mérite la mission fondamentale de l'AIEA dans les domaines du développement, de la sûreté et de la sécurité, et de la vérification.

Cinquante ans après l'initiative « Des atomes pour la paix », je pense que l'heure est venue d'envisager un nouveau cadre pour l'utilisation de

l'énergie nucléaire, un cadre qui tienne compte à la fois des enseignements tirés et de la réalité actuelle.

Ce nouveau cadre devrait prévoir des mesures rapides et concrètes permettant d'atteindre plusieurs objectifs. Le premier consiste à faire en sorte que l'énergie et les applications nucléaires connaissent un solide développement technologique et que les innovations se poursuivent. Le deuxième est de répondre à la nécessité de mettre en place un nouveau cadre multinational du cycle du combustible nucléaire, tant en amont qu'en aval, afin de garantir l'approvisionnement et de diminuer les risques de prolifération. Le troisième porte sur l'application universelle des garanties généralisées et du Protocole additionnel relatifs aux normes de vérification nucléaire, de manière à permettre à l'Agence de fournir des assurances quant aux activités déclarées et à l'absence d'activités non déclarées. Le quatrième consiste à faire reconnaître le lien entre la non-prolifération et le désarmement, comme il le faut. Il ressort de ce qui précède qu'il est indispensable d'enregistrer des progrès rapides et tangibles vers le désarmement nucléaire en réduisant de manière spectaculaire les arsenaux existants, en abaissant les niveaux d'alerte des armes nucléaires déployées et en revitalisant les efforts multilatéraux de désarmement, à commencer par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et par le lancement de négociations en faveur d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le cinquième objectif consiste à répondre à la nécessité de mettre en place un solide régime de sécurité international, compte tenu des menaces diverses auxquelles nous sommes confrontés. Le sixième doit être d'instaurer un régime de sûreté nucléaire, efficace et universel, qui sera la pierre angulaire de toute expansion de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Le septième consiste à disposer d'un financement suffisant pour que l'Agence s'acquitte de ses responsabilités croissantes de manière effective et efficace.

Au début de ma déclaration, j'ai mis en lumière certains des défis et des réalisations qui se détachent lorsqu'on examine l'histoire de l'Agence. Je crois que c'est en embrassant l'histoire de l'Agence dans sa totalité que l'on peut véritablement comprendre le concept « Des atomes pour la paix ». Notre mission est essentielle dans les bons comme dans les mauvais moments. Notre professionnalisme, notre impartialité et notre indépendance sont cruciaux, aussi bien sur le devant de la scène qu'en coulisses.

Ainsi que je l'ai dit à Oslo, il y a deux ans, lorsque l'on nous a fait l'honneur de nous remettre le prix Nobel de la paix, autre point marquant de notre histoire, « une paix durable n'est jamais un acquis, c'est un environnement, un processus et un engagement ». C'est dans cet esprit que nous regardons l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.5.

M. Skoknic (Chili) (*parle en espagnol*) : En ma qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), je remercie le Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, d'avoir présenté le rapport annuel sur les activités de l'Agence en 2006, et de nous avoir fourni, ce matin, d'importantes informations complémentaires sur les principales activités menées par l'Agence durant la période considérée.

La déclaration concise du Directeur général nous donne un aperçu complet des différents défis que rencontre actuellement l'Agence dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, ainsi que des ressources limitées dont elle dispose à cet effet. Je voudrais ajouter que le Conseil des gouverneurs travaille en coopération étroite avec le Directeur général et avec son secrétariat, aussi professionnel qu'efficace, pour établir les priorités et rationaliser les activités de l'Agence.

Au nom de la délégation chilienne, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution sur le rapport annuel de l'AIEA, publié sous la cote A/62/L.5, modifié pour raisons techniques et distribué le 25 octobre 2007.

J'aborderai ces modifications de nature technique à la fin de mon intervention.

Ce projet est parrainé par plus de 90 délégations, que je ne mentionnerai pas pour des raisons de temps. Ce sont celles qui figurent dans les documents A/62/L.5 et A/62/L.5/Add.1. Nous les remercions toutes de l'appui apporté à ce projet de résolution. D'autres délégations peuvent se joindre à la liste des parrains.

Ce projet traduit un large consensus entre les États membres de l'Agence, consensus confirmé aussi bien au cours des consultations qui ont eu lieu au siège de Vienne que dans diverses instances, ici à New York. Il convient d'ajouter qu'au cours des consultations

tenues à Vienne, il a été généralement admis que le document ne serait ni amendé ni renégocié à New York.

Le projet est un texte très simple, concis et factuel, élaboré sur la base du texte adopté par l'Assemblée générale lors de sa précédente session. On y prend note du Rapport annuel présenté par l'Agence ainsi que des résolutions adoptées par la Conférence générale de l'AIEA tenue à Vienne du 17 au 21 septembre 2007.

D'autre part, il réaffirme un appui résolu à l'AIEA, qui joue un rôle indispensable en encourageant et en soutenant la mise au point et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, le transfert de technologies aux pays en développement et la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires.

Pour conclure, il demande à tous États Membres de continuer à soutenir les activités de l'Agence.

En ce qui concerne les modifications techniques, elles visent à ce que le projet dont vous êtes saisis aujourd'hui soit identique à celui adopté à Vienne, y compris s'agissant de certains points de détail, comme la dénomination correcte du sigle IAEA en anglais dans certains paragraphes où l'on utilisait le terme « Agency » et la mention spécifique des jours au cours desquels a eu lieu la cinquante et unième session de la Conférence générale, à savoir du 17 au 21 septembre 2007.

Avant de terminer, nous voudrions indiquer que le nombre élevé de parrains du projet de résolution et le dialogue positif que nous avons maintenu avec les différentes délégations nous font espérer que le projet de résolution sera adopté sans être mis aux voix.

M. de Lemos Godinho (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'Ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

L'UE félicite le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et M. Mohamed ElBaradei, son directeur général, de l'excellent travail accompli par l'Agence au cours de l'année écoulée. Nous remercions également le

Directeur général de son rapport sur les activités de l'AIEA en 2006.

Les États membres de l'Union européenne se félicitent de l'issue de la cinquante et unième Conférence générale de l'AIEA, tenue à Vienne du 17 au 21 septembre 2007, notamment des résolutions et des décisions qui y ont été adoptées.

Comme par le passé, l'Union européenne a parrainé le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique et en appuie la teneur. Le projet de résolution, parrainé par plus de 75 pays, traduit un large accord parmi les États membres de l'AIEA. Nous louons sincèrement les efforts faits par le Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Les trois piliers du Statut de l'AIEA – vérification, sûreté et applications nucléaires – sont plus d'actualité que jamais, la menace nucléaire s'intensifiant partout dans le monde. L'Union européenne est par conséquent profondément attachée au contenu de ces piliers, car ils contribuent grandement à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

L'Union européenne réaffirme son plein appui au travail de l'Agence dans la réalisation des objectifs de coopération nucléaire pacifique et de sécurité nucléaire. En outre, nous reconnaissons qu'elle joue un rôle indispensable dans le domaine de la vérification nucléaire à l'échelon mondial.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire en particulier, nous voudrions mentionner le Fonds pour la sécurité nucléaire de l'Agence, que l'Union européenne ne cesse de soutenir. Nous invitons tous les États à s'engager à financer ce fonds.

Les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels de l'Agence constituent la norme en vigueur en matière de vérification. L'Union européenne les considère comme des conditions préalables à un système de garanties efficace et crédible.

L'Union européenne travaille également à faire du protocole additionnel une condition d'approvisionnement pour les exportations de matières nucléaires. Des protocoles additionnels sont entrés en vigueur depuis mai 2004 dans tous les États membres de l'Union européenne. Nous prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer sans

attendre un protocole additionnel. Nous prions également tous les États qui ont signé mais pas encore mis en vigueur leurs accords de garanties et protocoles additionnels respectifs, de le faire sans attendre, car ces deux instruments renforcent le régime international de non-prolifération, contribuent à la sécurité de tous les États et augmentent la confiance nécessaire à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire.

Par le biais de notre action conjointe dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, nous appuyons les activités de l'Agence en matière de sécurité et de vérification nucléaires, ainsi que de renforcement des infrastructures législatives et régulatrices nationales pour l'application des instruments internationaux dans les domaines de la sécurité nucléaire et de la vérification des matières nucléaires et autres matières radioactives.

Renforcer la capacité des États à détecter le commerce illicite des matières nucléaires et autres matières radioactives et à le combattre, constitue un autre grand domaine de coopération entre l'Union européenne et l'Agence.

La sûreté et la sécurité des sources radioactives et le rôle du Code de conduite adopté par la Conférence générale de l'Agence en 2003 sont extrêmement importants. C'est pourquoi l'Union européenne s'engage à respecter le Code, conformément à la directive européenne relative au contrôle des sources radioactives scellées de haute activité et des sources orphelines. L'Union européenne demande instamment à tous les pays de déclarer leur volonté politique de respecter le Code et de mettre en œuvre les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives.

L'Agence continue de jouer un rôle fondamental dans la lutte mondiale contre le terrorisme nucléaire et la propagation des armes nucléaires. C'est une autre raison pour laquelle tous les membres de l'Agence apprécient à sa juste valeur le savoir-faire impartial de celle-ci.

L'Union européenne regrette que plus d'une centaine d'États doivent encore signer les protocoles additionnels et leur donner effet. Nous demandons instamment à ces États de le faire sans attendre.

Au mois de juillet dernier, l'Agence a officiellement fêté son cinquantième anniversaire. Comme cela a été souligné à l'époque, l'Agence a contribué de façon décisive à réduire tous les risques liés aux activités nucléaires tant au niveau des questions de sécurité civile que du régime mondial de non-prolifération nucléaire. L'Union européenne saisit cette occasion pour remercier l'Agence pour les contributions que son travail a apportées aux efforts faits pour créer un monde plus pacifique et plus sûr.

L'Union européenne réaffirme son plein appui à l'Agence. Elle a le plaisir d'être coauteur du projet de résolution sur le rapport de cette année de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de faire la présente déclaration au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de ses États associés : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Kerim de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et l'assurer de l'appui des pays que je viens de mentionner dans l'exercice de ses fonctions.

De même, le MERCOSUR et ses États associés remercient M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présence et de la présentation du rapport annuel sur l'activité de l'Agence. Le MERCOSUR et ses États associés voudraient également remercier l'Ambassadeur du Chili, S. E. M. Milenko Skoknic, de sa présence et d'avoir présenté le projet de résolution A/62/L.5, « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

L'Agence internationale de l'énergie atomique, qui célèbre son cinquantième anniversaire, est devenue un forum multilatéral très important pour la promotion des activités visant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nos pays apprécient au plus haut point leurs relations avec l'Agence et félicitent le Directeur général pour le professionnalisme et l'impartialité avec lesquels il s'acquitte de ses hautes responsabilités.

Il est important de préserver l'équilibre entre les trois piliers fondamentaux de l'Agence, c'est-à-dire les transferts de technologie, la sécurité et la vérification.

Le MERCOSUR et ses États associés insistent sur le parfait respect auquel sont tenus tous les États

parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), afin de favoriser le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'usage pacifique de l'énergie atomique. Dans ce contexte, nous voudrions rappeler le droit inaliénable des États de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux engagements internationaux et en vertu de l'article IV du TNP.

Je voudrais également souligner que toute tentative visant à redéfinir l'équilibre fragile entre les droits et obligations énoncés dans le TNP, remettant en cause la légitimité des aspirations des États à promouvoir leur développement technologique à des fins exclusivement pacifiques, peut contribuer à miner le système que le Traité a créé et qui est largement accepté.

Nous suivons avec intérêt le débat sur les initiatives relatives à la multilatéralisation du cycle du combustible.

Le MERCOSUR et ses États associés expriment leur plein appui à l'autorité de l'AIEA, reconnue comme étant l'organe compétent pour vérifier le respect des obligations qui incombent aux États membres en vertu des accords de garanties.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux États membres de l'AIEA : la République du Congo, le Burundi, le Népal, Bahreïn et le Cap-Vert. Nous félicitons également l'Équateur pour son élection en tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance que nous accordons à la coopération internationale et à l'assistance technique au niveau multilatéral, dans le cadre de la participation et de la collaboration active avec le Programme de coopération technique de l'AIEA et de l'Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCAL), qui est présidé par le Venezuela depuis le mois de septembre dernier.

Nous relevons également avec satisfaction les efforts déployés par l'Agence et les États membres en vue de renforcer la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et radiologique, de sûreté du transport et de sûreté de la gestion des déchets. Nous voudrions en particulier mettre en lumière les progrès réalisés dans les différentes activités visant à assurer et à renforcer la sécurité, comme, par exemple,

des activités relatives aux réseaux d'information et de communication pour la sûreté radiologique et nucléaire et celles destinées à renforcer les infrastructures nationales réglementaires compétentes en matière de contrôle des sources de radioactivité.

Nous saluons les efforts réalisés par le secrétariat de l'AIEA et les États membres en matière d'éducation et de formation dans le domaine de la sûreté radiologique et nucléaire.

Nous soulignons également l'efficacité du système de vérification que l'AIEA met en œuvre, en tant que mécanisme visant à rassurer la communauté internationale sur la finalité pacifique des programmes nucléaires. Cela étant, nous considérons qu'il convient de poursuivre, avec l'aide des États membres, les efforts en vue de favoriser une application plus efficace des garanties.

Je voudrais en particulier mentionner le Système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SCCC) appliqué par l'Agence brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC), ainsi que la précieuse coopération qui existe entre l'ABACC et l'AIEA.

Nous tenons aussi à souligner les résultats positifs que l'AIEA a obtenus dans ses efforts visant à promouvoir l'utilisation des sciences nucléaires pour satisfaire de façon durable les besoins socioéconomiques des États membres, grâce à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans des conditions de sécurité, ainsi que la production d'aliments, la santé humaine, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et les applications industrielles.

Compte tenu des nouvelles prévisions à moyen terme annonçant une augmentation importante de l'utilisation de l'énergie nucléaire, et conscients que l'accès à des sources d'énergie adéquates et fiables est essentiel pour le développement, nos pays reconnaissent l'appui inestimable que l'Agence peut continuer à fournir aux États membres qui étudient la possibilité de recourir à l'énergie nucléaire ou d'en accroître l'utilisation.

Nous sommes également d'accord avec l'évaluation de l'Agence selon laquelle la recherche scientifique et technique doit être axée sur les nouveaux modèles de réacteurs de différentes puissances, avec une efficacité et une disponibilité plus grandes, des délais de construction plus courts et des dépenses d'investissement plus faibles.

Au sujet de la gestion du combustible usé et des déchets, nous estimons que la gestion et l'élimination de du combustible à long terme demeure un problème étant donné la demande croissante d'énergie nucléaire et l'augmentation des stocks de combustible usé. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que le Secrétariat continue de faire pour étudier les possibilités de stockage définitif en formations géologiques profondes des déchets de haute activité, des déchets à longue période ou du combustible usé.

Nous saluons également les travaux de l'AIEA dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des matières et des installations nucléaires. Nous nous félicitons en outre de ce qu'elle ait amélioré la sûreté des installations nucléaires et le contrôle des matières nucléaires.

Nous aimerions appeler l'attention sur la publication, en septembre 2006, des « Principes fondamentaux de sûreté », ensemble de 10 nouveaux principes qui reprennent et remplacent les précédentes publications sur le sujet et constituent la base sur laquelle définir les prescriptions concernant la sûreté des installations et les activités à mener pour protéger la population et l'environnement contre l'exposition aux rayonnements ionisants.

Enfin, je tiens à dire que nous soutenons l'action de l'AIEA contre le terrorisme nucléaire et radiologique et ses activités destinées à promouvoir l'application universelle des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection physique des matières et des installations nucléaires et des sources radioactives.

M. Ehouzou (Bénin) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe africain.

Je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, d'être l'hôte de l'Assemblée générale. Je le félicite pour la présentation du rapport de l'AIEA pour l'année 2006 et pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les faits nouveaux survenus en 2007. Nous félicitons également l'AIEA de l'efficacité dont elle a fait preuve dans l'exécution de son mandat.

L'intérêt croissant des États Membres pour l'énergie nucléaire comme source d'électricité accroît la responsabilité de l'AIEA, qui doit soutenir le processus de renforcement de la participation des pays en développement à l'usage de l'énergie nucléaire pour

satisfaire leurs besoins, tout en atténuant l'impact de la hausse de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement.

Nous nous félicitons des mesures prises pour assurer la fiabilité des centrales nucléaires de par le monde, et surtout celle des centrales précédemment fermées, et de la gestion de la durée de vie des centrales pour une utilisation sur le long terme. Nous exhortons tous les États conduisant des procédures d'évaluation de la fiabilité des centrales nucléaires à impliquer pleinement l'AIEA en vue de s'assurer que les normes les plus élevées de sûreté et de sécurité sont observées. Nous nous félicitons de l'extension du Service intégré d'examen de la réglementation.

Le déclassé des installations nucléaires doit être conduit en ayant pleinement conscience des menaces auxquelles l'humanité est confrontée, spécialement en ce qui concerne le terrorisme nucléaire. Nous nous félicitons de l'assistance offerte aux États Membres pour l'évaluation et le déclassé des installations nucléaires et pour le nettoyage des sites de démantèlement des centrales nucléaires. Nous nous reposons entièrement sur l'AIEA pour les mesures visant à harmoniser les normes de sûreté et renforcer les infrastructures de régulation. Nous constatons avec satisfaction que l'AIEA entreprend des efforts pour identifier les grands défis dans ce domaine et y apporter une réponse appropriée.

L'intérêt croissant pour l'utilisation de l'énergie nucléaire comme source d'électricité rehausse l'importance des efforts entrepris pour développer des technologies innovantes de production d'énergie nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons du passage à la phase II du Projet international de l'AIEA sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants, phase qui vise à assurer de meilleures performances au plan économique et de la sûreté, un accent particulier étant mis sur le développement de petits réacteurs et de réacteurs de taille intermédiaire sûrs et abordables. L'Afrique a apporté une contribution significative à ces efforts. Dans ce cadre, nous félicitons l'Afrique du Sud pour le développement du réacteur modulaire Pebble Bed de 165 mégawatts.

Nous exhortons l'AIEA à renforcer ses activités dans le domaine de la recherche-développement pour trouver des solutions fiables au problème de la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs de haute activité pour préserver le cycle de la vie sur terre.

Dans la même veine, nous accueillons favorablement les différentes propositions visant à établir des sources fiables d'approvisionnement, y compris celles concernant la création d'une banque de combustible nucléaire réelle ou virtuelle sous les auspices de l'AIEA, une banque qui opérera sur la base de critères apolitiques et non discriminatoires. Nous encourageons l'Agence à prendre les devants pour développer des options crédibles d'approvisionnement international afin d'amener les États Membres à instaurer la confiance mutuelle dans ce domaine.

De tels efforts renforceront la transparence et dépolitiseront complètement l'approvisionnement en combustible nucléaire pour des usages pacifiques, ce qui garantira le droit inaliénable des pays en développement, de manière compatible avec les normes de la non-prolifération. Nous souscrivons à l'approche progressive, avec la mise en place d'assurances multiples telles que recommandées par le Directeur général de l'AIEA. Nous saluons l'établissement d'un Comité directeur international sur le refus des expéditions de matières radioactives pour s'assurer que les décisions prises dans ce domaine sont vérifiées dans l'intérêt de toutes les parties.

Nous notons avec un grand intérêt les activités de l'Agence concernant le développement et le partage des autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans le domaine de la médecine, de l'alimentation et de l'agriculture, de la lutte contre les parasites et de la gestion des réserves d'eau. Nous encourageons l'Agence à intensifier ses efforts pour la mobilisation de ressources pouvant permettre de vulgariser les applications existantes. Nous remercions les généreux donateurs qui ont contribué à l'accroissement des ressources mobilisées à cette fin en 2007.

En dépit des efforts déployés pour accroître la sûreté et la sécurité des activités nucléaires, des incidents et des cas d'urgence ne peuvent être exclus. L'AIEA a pris des mesures variées pour mieux s'y préparer et y faire face rapidement et efficacement. Nous exhortons les États Membres à soutenir les mesures prises par l'AIEA. Dans ce cadre, nous lançons un pressant appel en faveur de l'universalité des instruments internationaux dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

Nous nous félicitons de la vaste gamme d'activités de coopération technique développée par l'Agence, en particulier de l'adoption par la

Commission des normes de sûreté d'une feuille de route pour l'actualisation des règles régissant le transport et la publication en 2009 d'une nouvelle édition, et de la coopération interinstitutions à cette fin.

Le Groupe africain attache une grande importance à initiatives prises par l'Agence pour assister les États membres à perfectionner leur capacité de détection des matières radioactives par un instrument portable et par des installations fixes de détection. Une telle assistance doit être étendue aux pays africains dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les activités dans le domaine de la vérification, l'Agence a pleinement démontré sa capacité en tant que seule autorité internationale sur laquelle la communauté internationale peut se reposer pour obtenir des assurances quant à l'utilisation pacifique des matières nucléaires. Nous exhortons tous les États développant des activités nucléaires à conclure avec l'Agence des accords de garanties généralisées en vue de l'universalisation du système de garanties. Nous encourageons tous les États à conclure des protocoles additionnels. Nous exhortons tous les États Membres à coopérer pleinement avec l'Agence pour leur application.

Le Groupe africain salue les efforts de l'Agence pour promouvoir une telle coopération. Nous lui faisons confiance dans la poursuite de l'application de la Déclaration et du Plan d'action que les Ministres africains de l'énergie ont adopté à la conférence ministérielle tenue à Alger les 9 et 10 janvier 2007. Dans la Déclaration précitée, les Ministres se sont engagés à promouvoir et à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires dans le cadre d'une approche globale visant une utilisation responsable de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en conformité avec les normes de la non-prolifération.

Enfin, le Groupe africain souhaiterait mettre l'accent sur la nécessité d'orienter la recherche de solutions aux différends internationaux en rapport avec l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le sens de la coopération, et salue les progrès récemment réalisés dans cette optique dans l'examen des cas en instance. Nous nous félicitons de la perspective d'un retour du personnel de l'AIEA en République populaire démocratique de Corée pour conduire les activités de surveillance et de vérification comme il a été convenu entre l'Agence et ce pays.

D'un autre côté, nous en appelons à l'application de la résolution de l'Assemblée générale sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et à la pleine coopération de toutes les parties concernées pour le règlement pacifique de toutes les questions en suspens dans ce domaine.

Pour terminer, le Groupe africain réaffirme son plein appui au Directeur général de l'AIEA et l'adhésion des États africains au rôle indispensable de l'Agence pour assister les pays en développement en particulier les États africains dans l'usage pacifique des applications pratiques de l'énergie atomique et dans l'acquisition des technologies y relatives.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de saluer le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, et de le remercier de sa présentation du rapport annuel de l'Agence.

Notre pays fait partie des fondateurs de l'AIEA et il a toujours soutenu activement ses activités. Au cours de son demi-siècle d'existence, l'Agence a été une organisation prestigieuse et puissante. Aujourd'hui, l'AIEA dispose d'une autorité reconnue et elle cherche à veiller à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée dans les conditions les plus sûres possibles et uniquement à des fins pacifiques. Ses activités se caractérisent par un grand professionnalisme et une absence d'opportunisme politique. Nous sommes convaincus qu'en cette ère de renaissance de l'énergie atomique, le rôle et l'importance de l'AIEA croîtront. Nous saluons les efforts de M. ElBaradei à qui l'Agence doit bon nombre de ses succès.

L'AIEA est une structure internationale unique qui dispose des compétences pour évaluer le respect par les États de leurs obligations pour ce qui est de la non-prolifération nucléaire dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous appuyons également l'amélioration du mécanisme de vérification de l'Agence et le développement de ses activités de contrôle. Il faut continuer d'accorder une attention particulière à l'universalisation du Protocole additionnel à l'Accord de garanties en tant qu'instrument essentiel au renforcement de l'efficacité des activités de garanties de l'AIEA afin de vérifier la

manière dont les États s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du TNP.

Le 3 octobre 2007, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a signé une loi « ratifiant le Protocole additionnel entre la Russie et l'AIEA à l'Accord entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique sur l'application des garanties dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques ». La loi a été adoptée par la Douma d'État le 14 septembre 2007 et approuvée par le Conseil de la Fédération le 19 septembre 2007.

La ratification du Protocole additionnel représente une contribution pratique de la Russie au renforcement des capacités de contrôle de l'AIEA dans le cadre de la vérification du respect de leurs obligations de non-prolifération par les États parties au TNP. Le Protocole additionnel à l'accord sur les garanties de l'AIEA constitue une mesure efficace pour assurer la confiance au sein de la communauté internationale dans le cadre de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la mise au jour en temps voulu des activités nucléaires non déclarées. La question de l'universalisation est l'un des principaux domaines des travaux sur la non-prolifération.

La Russie a fourni et continuera de fournir une aide en vue de renforcer le système de garanties de l'AIEA par le biais, notamment, de son programme national d'appui scientifique et technique aux activités de garanties de l'Agence, qui fête cette année ses 25 ans.

La promotion de l'efficacité des efforts déployés au niveau international dans le domaine de la non-prolifération est particulièrement pertinente et est dictée par la menace que constituent les armes de destruction massive au cas où elles tomberaient entre les mains des terroristes. L'atrocité des actes terroristes perpétrés en Russie et ailleurs souligne combien il est nécessaire de veiller à préserver les garanties afin d'empêcher que les terroristes n'aient accès à de telles armes, tout d'abord en consolidant les efforts faits conjointement pour créer un système mondial permettant de relever les nouveaux défis et les menaces, en particulier dans la sphère du nucléaire.

À cet égard, nous notons l'élaboration de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire proposée par les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, initiative à laquelle 62 États ont déjà souscrit. Elle cherche

principalement à mobiliser les efforts des États dans le cadre du respect de leurs obligations découlant de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous estimons que la mise en œuvre de l'Initiative renforcera et complétera significativement les travaux en la matière de l'AIEA, qui dispose du statut d'observateur de l'Initiative.

Nous constatons avec satisfaction une coopération accrue entre l'AIEA et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération des AMD.

Cette année, l'AIEA a consacré une attention importante au développement de conditions qui permettent le respect des normes de non-prolifération. En matière nucléaire, il s'agit d'élaborer des mesures pratiques afin de garantir l'accès aux avantages que présente l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour les pays qui honorent fidèlement leurs obligations.

L'initiative proposée par le Président de la Russie, M. Poutine, touchant la mise en place d'une infrastructure mondiale pour l'énergie nucléaire prévoyant de créer des centres internationaux pour la distribution de services relatifs au cycle du combustible nucléaire, vise à accomplir cette tâche. À titre de première mesure en Russie, un centre international d'enrichissement de l'uranium a été établi dans la ville d'Angarsk. Il donnera aux États la possibilité d'avoir un accès garanti aux capacités d'enrichissement de l'uranium pour répondre à leurs besoins en énergie nucléaire sans avoir à mettre en place leur propre cycle du combustible nucléaire. Le Centre, fondé par la Russie et le Kazakhstan, est ouvert à la participation d'États tiers sans aucune condition politique. Actuellement, le centre mène les procédures nécessaires pour le placer sous les garanties de l'AIEA.

Nous appuyons également les autres initiatives visant à régler la question du développement à grande échelle de l'énergie nucléaire qui se fondent sur la coopération internationale. La Déclaration commune des États-Unis et de la Russie sur l'énergie nucléaire et la non-prolifération, qui a été adoptée le 3 juillet dernier, vise à regrouper ces initiatives pour mettre en place un nouveau cadre d'interaction internationale en matière de développement de l'énergie nucléaire. Tous les États intéressés – ceux qui maîtrisent le cycle du combustible et les technologies nucléaires et ceux qui

prévoient seulement d'utiliser l'énergie nucléaire – peuvent prendre part à ces travaux.

L'AIEA joue un rôle important dans le développement de technologies nucléaires novatrices qui viennent appuyer le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles de combustibles nucléaires innovants, exécuté dans le cadre de l'initiative du Président russe concernant l'appui en énergie nécessaire au développement durable de l'humanité. C'est une mesure importante pour régler les problèmes de non-prolifération des armes nucléaires et assurer le relèvement environnemental de la terre.

Nous apprécions à leur juste valeur les progrès qui ont été réalisés ces dernières années dans le renforcement de la sûreté nucléaire. Avec la participation active de l'AIEA, nous sommes parvenus avec grand succès à accroître la sûreté dans le fonctionnement des centrales nucléaires et dans la manipulation des matières, sources et déchets radioactifs.

Nous appuyons les activités de l'AIEA en faveur de la coopération technique avec les pays en développement ainsi que l'assistance qu'elle leur apporte dans ce domaine.

Je tiens à aborder plusieurs aspects importants concernant les activités de l'AIEA.

Les problèmes complexes exigent des démarches globales. C'est le cas du programme nucléaire iranien. Nous sommes satisfaits de la coopération établie entre l'Iran et l'AIEA pour régler les questions en suspens. Le plan de travail convenu entre l'AIEA et Téhéran et sa mise en œuvre sont un pas dans la bonne direction. Il est indispensable de continuer à chercher une solution politique et diplomatique globale au programme nucléaire iranien et d'encourager les tendances positives qui se font jour. Le règlement pacifique de ce problème est incontournable.

La situation relative au programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée en constitue une bonne illustration. Dans l'ensemble, nous évaluons favorablement le travail qui a été réalisé dans le cadre des pourparlers à six pays pour régler la question nucléaire sur la péninsule coréenne. La première phase de dénucléarisation a été réalisée avec succès. Il est indispensable de prendre dès à présent des mesures concrètes pour mettre en œuvre la deuxième phase.

Je réaffirme notre appui au projet de résolution relatif au rapport de l'AIEA. En tant que coauteur du projet de résolution, la Russie est convaincue de l'importance des travaux de l'AIEA et certaine que le travail se poursuivra dans le sens du renforcement de la sécurité internationale.

M. Cheng Jingye (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise exprime, en premier lieu, ses remerciements sincères à M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son rapport détaillé consacré aux activités de l'AIEA l'année dernière.

Nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de l'AIEA. Pendant le siècle dernier, l'Agence a enregistré des réalisations remarquables dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. La communauté internationale apprécie hautement ses travaux et ses réalisations. Je félicite l'AIEA au nom de la délégation chinoise. La Chine a toujours appuyé l'Agence, et continuera de le faire, afin qu'elle puisse jouer un rôle accru dans la promotion équilibrée des deux principaux objectifs que j'ai mentionnés.

Nous sommes heureux de constater que l'AIEA a enregistré des progrès importants en 2006 dans la coopération technique, avec des ressources, des taux de réalisation des objectifs et des taux d'exécution des programmes en très nette augmentation par rapport à l'année précédente. Les programmes de coopération technique ont contribué positivement à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par les États membres. Nous espérons que l'AIEA apportera d'autres contributions et incitera les États membres à accorder une plus grande importance à la coopération technique.

La Chine maintient des liens de coopération étroits avec l'AIEA et les États membres dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle appuie activement les programmes de coopération technique auxquels elle participe sous l'égide de l'AIEA. En 2006, la Chine a mené à bien 29 projets de coopération technique nationaux et 50 projets régionaux et interrégionaux concernant la production électronucléaire, la physique nucléaire, la chimie nucléaire et le génie nucléaire.

La Chine a toujours appuyé les activités de l'AIEA destinées à renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires et y participe. En 2006, la Chine s'est jointe

à la Base de données de l'Agence sur le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives. Nous avons créé à Beijing le centre conjoint de formation sur les garanties et la sécurité nucléaires, qui ne formera pas seulement des experts en sécurité et garanties nucléaires pour la Chine, mais qui fournira aussi des services pertinents à d'autres États membres de la région.

La Chine a pris des dispositions particulières avec l'AIEA en vue de la coopération en matière de sécurité nucléaire. Les deux parties coopéreront dans ce domaine lors de manifestations publiques importantes, y compris les Jeux olympiques de Beijing en 2008.

S'agissant de la non-prolifération, la Chine appuie les efforts inlassables que déploie l'AIEA pour renforcer l'efficacité et l'efficience du système de garanties. Nous espérons que l'AIEA améliorera et renforcera l'universalité et l'efficacité du système relatif au protocole additionnel.

L'AIEA a également joué un rôle important dans le règlement des problèmes nucléaires régionaux. Outre ses activités de surveillance et de vérification de la fermeture et de la mise sous scellés des installations nucléaires de Yongbyon en République populaire démocratique de Corée, elle a réalisé des progrès avec l'Iran pour clarifier les questions qui demeurent en suspens concernant son programme nucléaire. La Chine se félicite des positions objectives équilibrées de l'AIEA en vue du règlement des questions pertinentes, et appuie l'Agence dans la poursuite de ses efforts.

La Chine saisit cette occasion pour réaffirmer son appui au maintien des régimes de non-prolifération nucléaire internationaux. Nous pensons que les questions nucléaires régionales doivent être réglées pacifiquement par le biais de négociations diplomatiques sur la base d'un dialogue et de consultations menés sur un pied d'égalité en vue de préserver la sécurité et la stabilité mondiales et régionales. De concert avec les autres parties concernées, la Chine continuera de jouer un rôle constructif pour régler ces questions.

M. Benitez Verson (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ce débat se tient à un moment particulier. Nous célébrons en effet le cinquantième anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont le rôle important au niveau international mérite d'être reconnu.

Cuba est fière d'être membre fondateur de l'AIEA et continuera d'appuyer pleinement les travaux de l'organisation.

Le monde est plongé dans une crise énergétique sans précédent. Nous devons agir d'urgence. Les prix du pétrole augmentent chaque jour et atteignent des niveaux qui étaient inimaginables il y a quelques années. Plus que jamais, nous avons besoin de sources d'énergie de remplacement fiables et durables. De ce point de vue, Cuba salue les efforts déployés dans le cadre de l'AIEA en vue de renforcer les capacités et de faire progresser les connaissances concernant la production d'énergie électronucléaire.

Nous rejetons toute tentative visant à se servir de l'approvisionnement en combustible nucléaire comme moyen de pression politique et économique ou à en faire un mécanisme permettant à quelques pays d'avoir le monopole de sa distribution.

Cuba attache une importance particulière à la coopération entre pays en développement.

Nous réitérons notre appui à l'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine en tant que mécanisme clef pour promouvoir la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les résultats de la mise en œuvre du plan d'action destiné à matérialiser l'alliance stratégique entre l'Accord et l'AIEA sont remarquables, comme l'est sa première conséquence concrète, à savoir l'élaboration d'un cadre régional stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cuba prend également une part active aux programmes de recherche coordonnée, dont l'importance et l'efficacité sont incontestables.

Nous reconnaissons les efforts déployés par l'AIEA pour renforcer l'infrastructure d'intervention en situation d'urgence radiologique. Cuba maintiendra sa contribution à cet objectif, tant en mettant des experts à disposition que par d'autres formes de coopération.

Nous célébrons cette année le dix-septième anniversaire du programme sanitaire cubain qui vise à fournir un traitement aux enfants vivant dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl. Dans le cadre de ce programme, 23 000 patients – pour la plupart ressortissants ukrainiens, russes et biélorusses – ont été traités dans notre pays. Nous réaffirmons que Cuba est disposée à continuer de partager la vaste expertise

que ses spécialistes ont acquise au fil de cette entreprise.

Le blocus économique, commercial et financier criminel et illégal que le Gouvernement des États-Unis impose à Cuba depuis 47 ans affecte directement la coopération technique que l'AIEA nous fournit. Il constitue un obstacle de taille à l'achat par notre pays d'équipements et de réactifs. L'an dernier, il y a eu plusieurs nouveaux exemples de compagnies américaines, ou d'une autre nationalité mais à capitaux américains, qui ont refusé de vendre à l'AIEA des équipements destinés à Cuba. De même, les autorités des États-Unis ont rejeté les demandes de visa de spécialistes cubains pour les empêcher de participer à d'importantes réunions techniques de l'AIEA organisées sur le territoire des États-Unis.

Cuba réaffirme son rejet catégorique de toute manipulation politique autour de la coopération technique de l'AIEA. De telles pratiques sont contraires au Statut de l'Agence.

Le droit inaliénable des États à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, sans discrimination et conformément à leurs obligations juridiques respectives, doit être strictement respecté.

Les tentatives de certains de préjuger du caractère pacifique ou non des programmes nucléaires de pays donnés sont inacceptables. L'AIEA est la seule autorité compétente pour vérifier que les obligations incombant à ses États membres en vertu de leurs accords de garanties respectifs sont bien respectées. Nul État, si puissant soit-il, ne peut usurper ce mandat. On ne saurait tolérer quelque pression ou ingérence indue que ce soit dans les activités de l'Agence qui puisse compromettre son efficacité et sa crédibilité.

Cuba apprécie les efforts de la République islamique d'Iran et du secrétariat de l'AIEA pour régler les questions en suspens. Nous saluons et appuyons le plan de travail convenu entre les deux parties. Les pourparlers intensifs qui ont mené à son adoption prouvent la volonté qui est celle des deux parties de progresser de manière constructive vers une solution rationnelle.

Certains États se sont furieusement hâtés de contester le texte de l'accord, avant même sa publication et en contradiction flagrante avec l'opinion favorable de la majorité de la communauté internationale. Nous tenons à redire notre opposition à toute tentative de conditionner le règlement de cette

question – ou toute négociation – à la suspension unilatérale par l'Iran de ses activités relatives au cycle du combustible nucléaire. C'est là une démarche discriminatoire et illégale qui contrevient au principe de l'égalité souveraine des États tel qu'inscrit dans la Charte. Seul un dialogue sans condition, mené sur la base de l'égalité et du respect mutuel, pourra aboutir à un règlement en la matière.

De plus, nous réaffirmons notre appui aux pourparlers à six pays pour trouver, par la diplomatie et le dialogue, une solution à long terme à la question nucléaire coréenne. À cet égard, Cuba se félicite des accords sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, dans l'application desquels l'AIEA joue un rôle clef.

Malgré la fin proclamée de la guerre froide, il y a quelque 30 000 armes nucléaires dans le monde, dont plus de 12 000 sont prêtes à être utilisées immédiatement. Les programmes de modernisation des armes nucléaires n'ont pas cessé. L'existence même des armes nucléaires et les doctrines qui prescrivent d'en posséder et de les utiliser constituent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

Cuba rejette l'application sélective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les questions liées au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne peuvent être maintenues à l'arrière-plan, alors que l'on favorise la non-prolifération horizontale. Le désarmement nucléaire est, et doit rester, la première des priorités en matière de désarmement.

J'en terminerai en réaffirmant l'appui sans réserve de Cuba aux activités importantes de l'AIEA pour la promotion d'une utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire.

M. Al-Murad (Koweït) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale examine aujourd'hui un point important de son ordre du jour, qui est étroitement lié aux principes fondateurs de l'ONU, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Après avoir lu le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'État du Koweït tient à exprimer ses félicitations les plus sincères au Directeur général, M. Mohammed ElBaradei, ainsi qu'à tout son personnel pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de réaliser les objectifs et les aspirations de tous les peuples et pays du monde, en promouvant le principe d'utilisation

pacifique de l'énergie nucléaire pour le bien de l'humanité.

Nous félicitons également le Représentant permanent du Chili auprès de l'Agence, M. Milenko Skoknic, pour son élection à la présidence du Conseil des gouverneurs, et nous le remercions d'avoir présenté le projet de résolution sur le rapport de l'Agence pour 2006. Mon pays est l'un des auteurs de ce projet de résolution.

Depuis son accession au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le 15 août 1968, l'État du Koweït se concentre, dans son programme de coopération avec le Département de la coopération technique de l'AIEA, sur l'exécution d'un ensemble de projets qui ont trait au renforcement de ses capacités nationales et à la création de laboratoires spéciaux pour mesurer les concentrations d'isotopes radioactifs dans les milieux marin et terrestre du Koweït.

Convaincu qu'il importe de former du personnel national à la prévention des risques liés aux rayonnements nucléaires et au maniement sûr des matières radioactives, mon pays a pris l'initiative d'accueillir, ces trois dernières années, plusieurs ateliers régionaux organisés en coopération avec l'AIEA. Nous sommes également impatients d'envoyer de nouveaux stagiaires participer aux séminaires et ateliers organisés au siège de l'AIEA.

Dans le cadre de son programme de technologie nucléaire, l'Agence joue un rôle essentiel pour assurer l'échange et le transfert d'informations et de savoir-faire nucléaires, notamment en direction des pays en développement. L'objectif du programme est de favoriser le recours aux sciences nucléaires et aux technologies associées pour répondre, de manière durable, aux besoins socioéconomiques des États membres, par l'utilisation sûre du nucléaire dans les domaines de l'énergie, de la production alimentaire, de la santé humaine, de la gestion des ressources en eau, de la protection de l'environnement, des applications industrielles et de la médecine.

Le travail de l'Agence au titre des trois piliers de son mandat que sont la technologie, la sûreté et la vérification constitue la base permettant de faire en sorte que la technologie nucléaire contribue à la promotion de la paix, de la santé et de la prospérité. Dans ce contexte, nous approuvons le contenu du rapport annuel de l'Agence pour 2006, transmis par la note du Secrétaire général (A/62/258), en ce qui

concerne l'application des sciences et technologies nucléaires au traitement du cancer.

Le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) de l'Agence a pour objectif d'aider les pays en développement à intégrer la radiothérapie dans le cadre général de la prévention et de la lutte anticancéreuses. En 2006, il a permis une meilleure prise de conscience de la propagation de l'épidémie de cancer dans le monde en développement et de la nécessité d'une planification détaillée et pluridisciplinaire de la lutte contre le cancer. Nous saluons les résultats des efforts de collecte de fonds en faveur du PACT, notamment l'obtention d'un certain nombre de bourses, de dons et de contributions en nature. Nous saluons en particulier la contribution, d'un montant de 500 000 dollars, apportée par le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, auquel le Koweït participe activement.

Il ne fait aucun doute que l'AIEA ne peut jouer son rôle crucial dans la prévention de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires et dans la promotion de son exploitation la plus sûre possible à des fins pacifiques, en l'absence d'efforts concertés de la part de tous les États. Nous prenons note avec un profond regret que l'appel lancé par l'AIEA à certains États qui mènent des activités nucléaires de pointe pour qu'ils accèdent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et adhèrent au régime de garanties de l'Agence est resté sans réponse. Cela aura un effet négatif sur la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, le Moyen-Orient n'atteindra pas ses objectifs de sécurité et de stabilité aussi longtemps qu'Israël demeurera le seul pays de la région qui refuse de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. C'est là un obstacle majeur à la réalisation de l'universalité du TNP, qui sape gravement les efforts visant à renforcer le système de non-prolifération. Le maintien de cette situation anormale peut inciter d'autres États de la région à tenter d'acquiescer des armes nucléaires ou d'en fabriquer, sous le prétexte que l'Agence ignore, ou traite de façon permissive, des pays qui refusent de soumettre leurs installations à des inspections.

L'intransigeance d'Israël dans son refus de coopérer avec l'AIEA pourrait provoquer davantage d'anxiété et de tensions au Moyen-Orient et aller à l'encontre des appels lancés par d'autres États pour

faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte de toute arme de destruction massive, tout en reconnaissant le droit des États de la région d'acquérir l'expérience nécessaire dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces connaissances doivent être placées à la disposition de tous dans le cadre des conventions internationales pertinentes.

À cet égard, je signale que l'instance suprême du Conseil de coopération des États arabes du Golfe a recommandé le lancement d'une étude commune par ses États membres en vue de la création d'un programme conjoint dans le domaine de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux normes et régimes en vigueur au plan international.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, sur la base de notre conviction qu'il faut respecter la légitimité internationale et le principe du règlement des conflits par des voies pacifiques, l'État du Koweït appelle la communauté internationale à s'associer à ses efforts et à continuer de rechercher une solution pacifique à cette crise, de manière à éviter à la région du Golfe toute crise susceptible de perturber sa sécurité et sa stabilité.

Nous nous félicitons de l'accord récemment intervenu entre la République islamique d'Iran et l'AIEA, qui marque un pas important pour dissiper les inquiétudes et les doutes relatifs au programme nucléaire iranien. Nous espérons que le dialogue et la coopération se poursuivront de manière transparente jusqu'à ce que toutes les questions et préoccupations internationales aient été réglées. La diplomatie doit se voir offrir suffisamment de temps pour qu'un règlement pacifique puisse être appliqué avec souplesse, sagesse et responsabilité de la part de toutes les parties. Nous appelons de nos vœux une issue favorable aux discussions en cours à Téhéran entre des responsables iraniens et une délégation de l'AIEA.

Pour terminer, mon pays veut espérer que la communauté internationale continuera d'appuyer les activités de l'AIEA afin de garantir l'application intégrale et non sélective de tous les accords internationaux ayant trait au désarmement, y compris le TNP, avec ses trois piliers : désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie atomique.

M. Chávez Basagoitia (Pérou) (*parle en espagnol*) : La délégation du Pérou est reconnaissante de la présence du Directeur général de l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de sa présentation du rapport annuel sur l'activité de l'Agence.

Nous remercions également l'Ambassadeur Milenko Skoknic, du Chili, de sa présentation du projet de résolution « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (A/62/L.5) en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Uruguay au nom du Marché commun du Sud et de ses États associés.

Le Pérou est fermement attaché à tous les efforts en vue de parvenir au désarmement complet et à la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui représentent une menace à la paix et la sécurité internationales. Parmi ces efforts visant à créer un système international solide et crédible, nous tenons à souligner notre participation au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, que les pays de notre région ont signé et ratifié. L'esprit de ce traité a inspiré d'autres régions et devrait continuer de leur servir de fil conducteur pour atteindre leurs objectifs de paix et de sécurité.

Le Pérou participe aussi aux initiatives relatives à la Zone de paix andine et à la Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud, auxquelles l'Assemblée générale a donné son appui à de nombreuses reprises.

Nous sommes conscients des risques que pose la prolifération nucléaire pour le régime d'accords internationaux. C'est pourquoi nous accordons la toute première importance au renforcement de ce régime à tous les niveaux et nous comptons continuer à contribuer à la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, nous redisons notre inquiétude face au blocage enregistré dans les négociations en matière de désarmement. Nous lançons à nouveau notre appel à avancer ensemble dans le respect de nos engagements internationaux.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, la communauté internationale a assisté à la transformation de l'organisation intergouvernementale « Atomes pour la paix », créée en 1957, en un centre mondial de coopération nucléaire et, aujourd'hui, de l'AIEA en l'instrument principal sur lequel la communauté internationale compte pour empêcher la

prolifération des armes nucléaires et lutter contre les nouvelles menaces de terrorisme nucléaire.

Le Pérou, membre fondateur de l'AIEA, a apporté une contribution active à la réalisation des objectifs de l'Agence, essentiellement pour l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pour la réglementation de son utilisation par le biais de mesures de sécurité idoines ainsi que pour l'application de mesures de vérification, de garanties et de protection physique.

Le Pérou tient à souligner l'appui fourni par l'AIEA en agissant en faveur du développement et de l'application pratique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et en facilitant le transfert de technologies aux pays en développement. Ainsi, mon pays bénéficie d'une coopération technique considérable de la part de l'Agence par l'entremise de l'Institut péruvien de l'énergie nucléaire (IPEN) et d'autres institutions analogues.

Pour manifester son attachement à la nécessité d'améliorer l'efficacité du régime international élaboré par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Pérou a signé en 1999 le protocole additionnel à l'accord de garanties avec l'AIEA, afin d'apporter sa contribution à l'objectif de non-prolifération des armes nucléaires. En conséquence, le Pérou a appliqué en 2006 des garanties intégrées.

Le Pérou estime que le rôle de l'Agence pourrait être renforcé afin de servir de conduit principal au transfert des technologies nucléaires en vue d'intensifier la coopération relative à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les nouveaux défis et les nouvelles réalités en place imposent de réexaminer le rôle que l'AIEA devra assumer à l'avenir dans les domaines de la sécurité physique des déchets nucléaires, du trafic illicite des matières nucléaires et de la vérification des zones exemptes d'armes nucléaires.

À cet égard, le Pérou appuie les actions menées par l'ONU pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive entre les mains d'acteurs étatiques et non étatiques, et il cherche également à faire appliquer les mécanismes mis en place par les instruments internationaux en vigueur tels que le TNP, ainsi que les engagements internationaux pris dans le domaine du désarmement. Nous encourageons la transparence dans le domaine nucléaire et l'instauration de mesures de confiance.

Le Pérou continue tout particulièrement de croire qu'il faut privilégier le dialogue et la négociation afin d'assurer le respect des résolutions du Conseil de sécurité et des engagements pris à l'égard de l'AIEA. C'est pourquoi le Pérou se félicite des progrès réalisés dans l'examen de la question relative à la République populaire démocratique de Corée et se réjouit, à cet égard, qu'elle ait réintégré le processus de vérification de l'AIEA. Mon pays espère que ce processus se poursuivra de manière approfondie.

Le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et une étape nécessaire sur la voie de l'objectif final d'un désarmement nucléaire général et complet. Dans ce cadre, bien que le Pérou reconnaisse le droit de tout État à mener des recherches dans le domaine nucléaire et à produire et à utiliser de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous croyons que ces activités doivent se faire dans le respect rigoureux des engagements pris en matière de non-prolifération et d'application du régime de garanties de l'AIEA, instrument qui complète et renforce le système international de vérification. À ce titre, nous attendons le rapport du Directeur général sur l'ouverture, la transparence et la coopération de l'Iran en vue de résoudre les questions de vérification en suspens.

Dans le contexte international actuel, nous devons consolider la crédibilité du régime international de désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans cette optique, il faut renforcer le rôle de l'AIEA, ses capacités de vérification et de contrôle comme ses autres responsabilités. Si nous nous servons mieux de cet outil, nous pourrions atteindre les objectifs exclusivement pacifiques de l'énergie nucléaire et éviter que le spectre de la prolifération de la part d'États ou de groupes terroristes ne devienne une réalité.

M. Abdulaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous remercions M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son exposé très utile sur les activités de l'Agence dans divers domaines. Voilà qui confirme la capacité de l'AIEA, dans le cadre de son noble mandat, de bien équilibrer ses trois grands domaines d'activités : technologie, sécurité et vérification.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Bénin au nom du Groupe africain.

Il y a cinq décennies de cela, l'Égypte participait à la création de l'AIEA, convaincue que l'Agence, en

contribuant au renforcement de la paix internationale et à la promotion d'une utilisation responsable de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, servait les ambitions de développement et répondait aux besoins internationaux dans un grand nombre de domaines.

Par ailleurs, le régime global de garanties appliqué par l'AIEA aux États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est devenu l'un des systèmes internationaux de vérification les plus importants pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, ce système est loin d'être universel, en particulier dans la région du Moyen-Orient où tous les États, à l'exception d'Israël, ont adhéré au régime de garanties; il est donc plus urgent que jamais d'intensifier les efforts internationaux visant à faire appliquer le régime global de garanties de l'AIEA à tous les États de la région sans exception.

L'Égypte est fermement convaincue que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient favorisera un climat de confiance et la réalisation d'une paix globale dans les pays de la région. Il ne fait aucun doute que l'absence de stabilité due à la présence d'installations nucléaires non couvertes par le régime global de garanties exige une réponse plus efficace, car cette situation risque de déclencher une course aux armements qui menacerait la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région. Cela est particulièrement vrai au vu des déclarations faites aux médias sur l'acquisition par Israël d'armes nucléaires, une acquisition face à laquelle la communauté internationale n'a, dans les faits, pas encore réagi.

Le droit des États non dotés d'armes nucléaires d'acquérir et d'utiliser des technologies nucléaires à des fins pacifiques est assurément inaliénable, comme cela est dit clairement dans l'article IV du TNP. À une époque où les besoins en énergie propre et économique des pays en développement connaissent une croissance rapide, l'importance de ce droit devient plus manifeste et plus étroitement liée à la réalisation des plans de développement et à l'amélioration des normes économiques et sociales, ainsi qu'à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi l'Égypte estime que l'AIEA a effectivement un rôle croissant à jouer pour appuyer les initiatives de développement durable et aider concrètement les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP à acquérir l'énergie nucléaire et satisfaire leurs besoins grandissants en énergie.

Le rôle de l'AIEA est de plus en plus important, compte tenu des lacunes quantitatives et qualitatives – confirmées par la communauté internationale – qui existent en matière de transfert des technologies nucléaires des pays développés aux pays moins développés. Il est dommage d'assister, plutôt qu'à un renforcement de la coopération internationale en vue de redresser ce déséquilibre, à des tentatives d'imposer des restrictions et des conditions préalables encore plus injustifiées au transfert des technologies et des matières nucléaires nécessaires pour mettre en place des programmes nucléaires pacifiques dans les pays non dotés d'armes nucléaires.

Ces tentatives ont même été jusqu'à des réinterprétations de l'article IV du TNP, réinterprétations qui n'ont rien à voir avec la lettre ou l'esprit du Traité et ne feront qu'accroître la méfiance entre les parties et saper la crédibilité et l'efficacité du régime global de garanties de l'AIEA de manière tout à fait improductive.

Bien qu'ayant abandonné l'option nucléaire militaire, et temporairement accepté un statut discriminatoire par rapport aux États dotés d'armes nucléaires, les États non dotés de ces armes font encore l'objet de pressions visant à leur imposer encore plus d'obligations et de restrictions sous la forme de garanties supplémentaires, qui méconnaissent le caractère volontaire de tout nouvel engagement international, et le fait que la considération première doit être obligatoirement l'universalité du système global de garanties de l'AIEA, condition sans laquelle ce système ne peut être renforcé.

L'Égypte confirme que les activités de coopération technique de l'AIEA représentent une priorité importante pour elle et pour les autres pays en développement qui bénéficient de tels programmes pour l'utilisation des technologies nucléaires dans des domaines comme la santé, l'agriculture, l'alimentation, les ressources en eau, les isotopes et la radiation.

À cet égard, l'Égypte se félicite que l'AIEA ait amélioré sa stratégie de coopération technique afin de mieux répondre aux priorités de développement des États membres, notamment en désignant des domaines essentiels où les technologies nucléaires peuvent apporter une aide efficace à court et à moyen terme. En conséquence, nous réitérons qu'il est important de renforcer le rôle de l'AIEA en matière de transfert de technologies, en stabilisant et en augmentant les fonds

alloués à la coopération technique, qui constitue l'une des principales responsabilités statutaires de l'Agence.

Compte tenu du rôle de l'Agence en tant qu'instance internationale chargée d'œuvrer sur le plan multilatéral pour promouvoir l'application des normes de sûreté les plus exigeantes dans les centrales nucléaires, et la diffusion des avantages de l'énergie nucléaire aux pays en développement, l'Égypte, soucieuse de mettre le nucléaire au service de son processus de développement, suit de près les travaux de l'Agence dans ce domaine, en particulier le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO).

L'Égypte cherche aussi à développer sa coopération avec l'Agence afin d'améliorer ses capacités nationales dans le domaine de l'application pacifique des technologies nucléaires, et aussi d'étudier la façon dont elle pourrait davantage tirer parti de ces technologies pour la production d'électricité ainsi que d'autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Nous espérons pouvoir compter sur le plein appui de l'Agence dans nos initiatives.

M. Vundavalli (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale.

Au moment du cinquantième anniversaire de l'AIEA, il est gratifiant d'observer la place sans équivalent que l'Agence occupe au sein du système des Nations Unies. Le prestige, la crédibilité et l'autorité de l'AIEA pendant ce siècle reposent dans une très large mesure sur la qualité toujours excellente du travail accompli par son secrétariat sous la direction avisée de M. ElBaradei.

Dans les cinquante dernières années, les programmes nucléaires de l'Agence et de l'Inde se sont bien développés, suivant une évolution parallèle. Les réalisations de l'AIEA durant cette période auront beaucoup contribué à l'émergence d'une nouvelle ère du nucléaire dans les prochaines années.

Le monde se trouve aujourd'hui au seuil d'un bouleversement des modèles. D'un côté, la demande d'énergie continue d'augmenter et il est clair que 70 % de la croissance viendront des pays en développement. Il est impératif que ce besoin soit satisfait si l'on veut que les retombées du développement bénéficient plus

équitablement à l'humanité défavorisée, qui est l'immense majorité et qui vit principalement dans les pays en développement. D'un autre côté, il y a la difficulté de faire face aux graves conséquences pour les générations futures d'une utilisation irraisonnée et non viable de l'énergie fossile menant au réchauffement planétaire et au changement climatique.

L'énergie nucléaire peut certainement jouer un rôle important dans ce contexte, en aidant à répondre à la demande toujours croissante d'énergie sans les conséquences graves pour l'environnement associées à l'utilisation des combustibles fossiles. L'Inde prend donc note de toutes les activités de l'Agence liées à la promotion de l'énergie nucléaire, et soutient ces activités.

Nous pensons que l'Agence a un rôle fondamental à jouer pour apaiser certaines craintes non fondées du public et des États Membres au sujet de la sûreté de la conception, du fonctionnement, de la maintenance et du démantèlement des centrales nucléaires et concernant des aspects liés à l'élimination des déchets et à l'environnement, compte dûment tenu des progrès actuels dans les domaines théoriques et techniques. Nous soutenons la publication des documents techniques de l'AIEA, l'organisation d'ateliers de formation et de conférences techniques, et l'entretien et la diffusion des connaissances nucléaires en vue d'atteindre ces objectifs.

L'Inde continue de mener un programme robuste en trois phases dans le domaine nucléaire, qui vise à optimiser le potentiel énergétique de ses ressources nationales en uranium et en thorium, qui fourniront 25 % environ de l'électricité produite dans le pays d'ici à 2050. L'objectif est de réaliser le potentiel énergétique considérable qui peut être obtenu à partir de ces ressources sans devoir aggraver le fardeau des émissions mondiales de dioxyde de carbone.

Le programme avance rapidement. La première phase, qui portait sur des réacteurs à eau lourde pressurisée de conception locale, est passée avec succès au stade de la commercialisation. La deuxième phase a commencé avec la construction d'un prototype de surgénérateur rapide de 500 mégawatts électriques (MWe), qui en est à présent à un stade assez avancé. La troisième étape est sur le point de commencer avec le début de la construction d'un démonstrateur de technologie, le réacteur avancé à eau lourde de 300 MWe.

Ces trois étapes sont mises en œuvre successivement pour parvenir à l'objectif d'une utilisation du thorium à grande échelle, et sont liées par leurs cycles de combustible respectifs, qui sont aussi bien engagés. Pendant l'année civile 2006, la production d'électricité à partir des centrales nucléaires nationales a atteint 17 794 millions d'unités. L'unité 4 du projet de centrale atomique du Rajasthan a fonctionné sans interruption pendant la durée record de 373 jours, et l'unité 1 de la centrale atomique de Kaiga pendant 356 jours.

Nous envisageons avec intérêt la perspective d'un développement de la coopération internationale dans le domaine du nucléaire civil. Nous nous attendons à cet égard à une coopération durable, exempte d'interruptions et cohérente avec notre politique nationale privilégiant un cycle de combustible fermé. De telles initiatives ouvrent également la possibilité d'exporter des réacteurs et des services.

L'Inde est aujourd'hui le seul pays à disposer opérationnellement de la technologie, des modèles et de l'infrastructure pour de petits réacteurs à eau lourde pressurisée d'une capacité unitaire de 220 MWe; ces réacteurs ont de grandes possibilités d'exportation, en particulier pour les pays à petit réseau qui souhaitent commencer à produire de l'énergie nucléaire moyennant des investissements et des infrastructures relativement modestes. Étant donné sa base manufacturière importante et ses coûts relativement bas de fabrication, l'Inde peut aussi potentiellement devenir un acteur majeur dans la fabrication du matériel et des composants destinés à l'industrie nucléaire mondiale.

L'Inde soutient toutes les activités de l'Agence liées aux technologies de pointe, à savoir les systèmes d'accélération et les réacteurs à haute température pour des applications non énergétiques comme la production d'hydrogène et le dessalement nucléaire. Nous attachons une grande importance au programme du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO), auquel nous avons été associés dès le début, et aux progrès duquel nous avons sensiblement contribué. Nous sommes heureux de voir que le nombre de ses membres continue d'augmenter et sommes résolus à jouer pleinement notre rôle pour que les activités de la phase 2 soient un succès.

Dans le domaine de la technologie des matières, nous notons avec approbation les activités de l'Agence

visant à améliorer l'utilisation du combustible nucléaire aussi bien pour les réacteurs à eau légère que pour les réacteurs à eau lourde pressurisée grâce à une combustion accrue, ainsi qu'à atténuer les problèmes connexes de dégradation et les problèmes liés aux pannes. Dans ce contexte, l'Inde a accueilli en décembre 2006 à Mumbai une conférence internationale sur le traitement, le comportement et les phénomènes et une conférence satellite sur le comportement des matières à distance du point d'équilibre, en coopération avec l'AIEA.

L'Inde félicite l'Agence pour ses activités relatives au renforcement des capacités et à l'entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable, qui visent à offrir aux États Membres des formations à l'utilisation des outils analytiques et des bases de données, comme il est expliqué dans le rapport.

Nous prenons note du programme et des réalisations de l'Agence dans les domaines des applications nucléaires pour l'alimentation et l'agriculture, la santé et la nutrition humaines, le Programme d'action pour les thérapies du cancer (PACT), la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement, et l'industrie. L'Inde a fait don au PACT d'une machine de téléthérapie ultramoderne, la Bhabhatron II, dont le Viet Nam doit être le bénéficiaire. Nous prenons note avec approbation des activités de l'Agence mentionnées dans la rubrique consacrée à la science nucléaire.

En matière de sécurité nucléaire et de protection physique, l'Inde a organisé plusieurs ateliers et cours de formation sous l'égide de l'AIEA pour la région Asie-Pacifique. Jusqu'à présent, nous avons dispensé quatre cours de formation régionaux sur la protection physique des installations nucléaires, ainsi que des cours de formation régionaux sur la protection physique des sources radioactives. En outre, nous avons dispensé des cours régionaux de formation sur les équipements de pointe, sur la lutte contre les activités non autorisées mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives, ainsi qu'un cours sur le système d'information des organismes de réglementation.

L'Inde est parmi les premiers pays à avoir déposé l'instrument de ratification des amendements à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous prenons note avec satisfaction du fonctionnement 24 heures sur 24 du Centre des

incidents et des urgences de l'Agence, de l'examen de la préparation aux cas d'urgence conduit par l'Agence et de la mise en place d'un centre d'outils avancés pour l'évaluation de la sûreté.

En ce qui concerne la sûreté des installations nucléaires, nous prenons note avec satisfaction des activités entreprises par l'Agence pour promouvoir une culture de sûreté dans les États membres. En Inde, l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO) a conduit des missions d'examen par les pairs dans les centrales nucléaires de Kakrapar, Narora, Kaiga, Rawatbhata et Tarapur. La troisième tranche de projet de centrale nucléaire de Tarapur a fait l'objet d'un examen par les pairs par l'équipe d'experts de la WANO avant sa mise en service. Des examens comparables sont prévus l'année prochaine pour la cinquième tranche du projet de centrale du Rajasthan et la quatrième tranche du projet de centrale de Kaika.

L'Inde attache une haute priorité à la vérification nucléaire et prend note avec satisfaction de toutes les activités que l'Agence mène de façon transparente et impartiale. Notre délégation a participé activement au Comité consultatif sur les garanties et la vérification dans le cadre du Statut de l'AIEA pour examiner les moyens de renforcer le système des garanties.

Une renaissance mondiale de l'énergie nucléaire apparaît de plus en plus inévitable mais aussi indispensable. Cependant, les bases en resteront fragiles si des partenariats solides et largement ouverts ne sont pas établis, reposant sur la confiance et la compréhension mutuelle et fonctionnant de façon fiable et prévisible. Le choix d'un cycle fermé du combustible qui permettrait de tirer le maximum d'énergie doit faire partie intégrante de ce développement.

Nous sommes préoccupés à juste titre par les risques liés à la sûreté de l'environnement et le risque de prolifération dus au comportement irresponsable de certains acteurs étatiques et non étatiques. Cependant, nous sommes préoccupés encore davantage par les risques encore bien plus grands auxquels les générations à venir seront exposées par suite du stockage du combustible usé pendant des dizaines de milliers d'années.

Ces risques et ces défis sont bien réels, mais ils peuvent être surmontés grâce aux technologies existantes et aux contrôles institutionnels. On peut facilement trouver des solutions, si chacun des

partenaires responsables est considéré comme un élément de cette solution et non comme un problème.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : Depuis 50 ans qu'elle existe, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été une réussite exemplaire – en particulier concernant la poursuite de son double objectif, promouvoir l'énergie nucléaire pour le développement et assurer la sûreté et la sécurité nucléaires – malgré les nombreux défis qu'elle a dû relever.

Les Philippines se félicitent du rapport de l'Agence, et reconnaissent une fois encore le rôle important qu'elle joue pour promouvoir la paix et le développement.

Les Philippines sont membre et partenaire de l'AIEA depuis 49 ans, sur les 50 ans d'existence de l'Agence, et ont largement bénéficié de sa collaboration. Ce partenariat étroit a aussi aidé les Philippines à œuvrer pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les Philippines attachent une grande importance à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et aux services considérables qu'elle peut rendre à tous les pays, notamment les pays en développement. Mon pays et l'Agence entretiennent des liens étroits dans le domaine de la coopération technique. Cette coopération a été très fructueuse pour ce qui est de l'augmentation de la productivité agricole et industrielle, de l'irradiation des produits alimentaires d'exportation, de l'accès à l'eau potable et de l'action environnementale.

Ma délégation exprime sa reconnaissance au Département de la coopération technique de l'Agence – en particulier, à la division Asie et Pacifique – et au Département des sciences et des applications nucléaires, dont l'appui et la collaboration efficaces ont permis aux Philippines de mettre en œuvre 84 % des projets techniques en 2006. Nombre de ces succès ont eu des retombées au niveau de la population. L'assistance technique de l'Agence a aussi permis à l'Institut de recherche nucléaire des Philippines de moderniser son installation polyvalente d'irradiation et son centre de formation aux essais non destructifs, ainsi que d'établir son laboratoire national d'analyse des isotopes de l'environnement.

La participation de mon pays dans le cadre de l'Accord régional de coopération, à des projets relatifs à l'environnement, tels que ceux sur la pollution de

l'air, nous a permis d'entreprendre plusieurs études écologiques au moyen de techniques nucléaires. Les données dégagées de ces études ont fourni des informations importantes pour l'application des dispositions législatives et réglementaires nationales sur l'environnement.

Un autre programme essentiel est le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) de l'Agence. Les Philippines ont le plaisir de constater que l'Agence a placé cette activité parmi ses priorités, étant donné le nombre croissant de personnes atteintes du cancer, notamment dans le monde en développement. Ma délégation pense que la collaboration avec le PACT renforcerait les capacités de formation en cancérologie dans la région, dans le cadre du réseau régional de formation en cancérologie. Les Philippines remercient donc les pays donateurs pour leur contribution importante, qui a permis de mettre ce programme en place.

Ma délégation se félicite du rapport détaillé de l'Agence ainsi que de ses travaux dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la vérification, de la sécurité et du désarmement, et même dans les secteurs sociaux relevant de son mandat, comme la pauvreté, la maladie et la famine. Parmi les activités importantes dont l'Agence a fait état dans son rapport figurent la création de capacités et la gestion des connaissances nucléaires pour le développement durable.

D'autres questions essentielles traitées dans le rapport sont les sciences nucléaires comme instrument de développement économique; l'alimentation et l'agriculture, le but étant de parvenir à la sécurité alimentaire grâce à l'application des techniques nucléaires; la santé humaine, dans l'objectif de renforcer la capacité des États membres de détecter, prévenir et traiter différentes maladies par la technologie nucléaire; et enfin, l'eau, ressource essentielle dont la gestion durable peut être améliorée grâce aux applications isotopiques.

La sécurité nucléaire est un autre domaine important de préoccupation. L'appui de l'Agence aux États membres est essentiel pour établir des régimes nationaux efficaces de sécurité nucléaire et prévenir les accidents nucléaires. Les Philippines conviennent que les installations nucléaires devraient respecter des normes élevées de sûreté, notamment au vu du nombre croissant de centrales nucléaires. Un accident nucléaire peut provoquer des dégâts considérables à

l'environnement et mettre en danger la vie de millions d'innocents.

Pour terminer, je voudrais féliciter une fois encore l'Agence de son action en faveur de l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques. Ces applications seront utiles à l'humanité car elles peuvent encourager le développement, guérir des maladies, accroître la production alimentaire et fournir de l'énergie à une population mondiale toujours plus nombreuse.

Ma délégation demande instamment à toutes les délégations de parrainer le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du rapport de l'Agence pour 2006. Je rends un hommage chaleureux au zèle et à l'enthousiasme avec lesquels il veille à l'exécution de l'importante mission de l'Agence et œuvre sans relâche à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Ma délégation se félicite sincèrement de tout ce que l'AIEA accomplit pour encourager l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, autour des trois grands axes de son mandat, et notamment dans le cadre des liens de coopération technique noués avec mon pays. Je saisis cette occasion pour saluer la tournée officielle que le Directeur général a effectuée en Asie en décembre dernier, y compris en Indonésie. Il s'agit d'un témoignage supplémentaire de l'intérêt que l'Agence prête au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans notre région.

Depuis quelques années, la place de l'énergie nucléaire dépend d'un certain nombre de facteurs. Nous nous réjouissons que l'AIEA mette en relief l'influence de l'énergie et de la technologie nucléaires sur le développement. En effet, il est de plus en plus évident que l'AIEA a un rôle notable à jouer pour la vie humaine à de nombreux égards, en contribuant à faire face à la croissance mondiale des besoins énergétiques et à d'autres exigences sociales.

Le rapport met une nouvelle fois l'accent sur les espoirs croissants que suscite l'énergie nucléaire dans différentes régions du monde, surtout en matière de production d'électricité. Nous trouvons encourageants que la région Asie-Pacifique soit l'une des plus dynamiques au monde en matière de développement de l'énergie nucléaire et que l'Agence mène des projets nationaux et régionaux dans le cadre de son

programme de coopération technique en vue de répondre aux besoins de ses États membres.

À ce sujet, je tiens à signaler que l'action de l'Agence en faveur d'une utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire est extrêmement importante pour l'Indonésie et l'ensemble de la région. Sachant que notre pays compte plus de 200 millions d'habitants et considérant l'état actuel des ressources énergétiques, nous menons des activités d'information et de sensibilisation auprès du grand public sur le rôle crucial de l'énergie nucléaire dans notre développement durable. Outre sa décision d'élaborer un programme électronucléaire, l'Indonésie a entrepris de mettre en place des réglementations nationales et entretient à cette fin une coopération étroite avec l'AIEA.

L'AIEA a récemment réveillé les consciences sur le rôle de l'énergie nucléaire face au défi des changements climatiques. Les inquiétudes que ceux-ci soulèvent ont fait ressortir les avantages de l'électronucléaire en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette question intéresse vivement l'Indonésie puisqu'en décembre prochain, elle accueillera à Bali la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'Indonésie a toujours attaché une importance primordiale à la coopération technique avec l'AIEA concernant le transfert de la science et de la technologie nucléaires, car cela est fondamental pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique aux fins d'un développement socioéconomique durable. Conformément à l'accord conclu avec l'AIEA, l'Indonésie mettra en œuvre, en 2007 et 2008, huit projets couvrant les domaines de l'énergie, de l'agroalimentaire, de la santé humaine et de l'environnement.

L'Agence travaille avec l'Indonésie à la création de nouvelles variétés de plantes par irradiation, un grand nombre de variétés améliorées de cultures vivrières de base ayant été introduites jusqu'en 2006. Cette année, des variétés mutantes de riz de haute qualité, obtenues par irradiation, ont été semées en Indonésie sur plus d'un million d'hectares. Plusieurs types de cultures de qualité ont été mis au point en coopération avec l'AIEA.

L'Indonésie a également reçu le soutien de l'Agence pour construire son premier centre de radiothérapie à Kalimantan, qui devrait être opérationnel d'ici à la fin de l'année, ainsi que pour

mettre au point des techniques isotopiques permettant de mesurer l'efficacité des médicaments antituberculeux. Certains projets de coopération technique de l'AIEA s'appuient sur l'utilisation des techniques nucléaires pour analyser et gérer les ressources en eau souterraines de l'Indonésie, contrôler la qualité de l'eau et la pollution de ses fleuves et améliorer l'alimentation du bétail.

Compte tenu de l'accroissement des besoins et des requêtes des États membres en matière de coopération technique, il est essentiel que l'Agence dispose de ressources suffisantes, sûres et prévisibles pour mener à bien ses activités. À cette fin, nous proposons que l'on réfléchisse aux moyens de garantir le financement approprié et prévisible du Fonds de coopération technique en vue d'accroître l'efficacité et les performances des activités de coopération technique de l'Agence sans pour autant alourdir la charge financière des États membres, en particulier des pays en développement.

Considérant les nombreux défis à relever par l'AIEA et la nécessité de préserver son efficacité et ses performances, nous devrions réfléchir au moyen d'augmenter ses ressources. C'est pourquoi nous attendons avec impatience les conclusions du groupe d'experts de haut niveau sur les besoins futurs de l'Agence en matière de programmes et de budget, notamment en ce qui concerne le financement du programme de coopération technique.

Ma délégation tient également à souligner que l'AIEA doit continuer d'améliorer l'équilibre budgétaire entre les trois piliers de sa mission, en conciliant ses activités statutaires et la nécessité d'encourager la coopération technique.

Pour sa part, l'Indonésie prête son appui aux activités de coopération technique; elle a toujours versé la contribution annuelle promise au Fonds de coopération technique. Elle continuera de le faire à l'avenir.

Ma délégation accorde une grande importance aux mesures prises par l'AIEA pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous sommes de ceux qui pensent que ces mesures ne doivent pas entraver la coopération internationale dans les activités nucléaires à but pacifique, ni les échanges de matières nucléaires destinées à des applications pacifiques, ni la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Étant un archipel, l'Indonésie s'inquiète des accidents ou incidents qui pourraient survenir durant le transport en

mer de carburant usé, de déchets nucléaires de haute activité et de matières radioactives. Nous restons solidaires de l'action menée par l'AIEA pour renforcer la coopération et la coordination autour de ces questions.

Concernant la sûreté et la sécurité nucléaire, l'Indonésie est partie à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ainsi qu'à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. En ce qui concerne la sécurité des sources radioactives ainsi que l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le respect de la sécurité collective et environnementale, nous avons le plaisir d'annoncer la promulgation, en juin 2007, du règlement gouvernemental numéro 33 qui s'appuie sur les normes de l'AIEA pour régir la sûreté des sources de rayonnement ionisant et la sécurité des sources radioactives.

L'Indonésie se réjouit du travail accompli par l'Agence pour appliquer et renforcer les garanties et la vérification en vertu des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En tant qu'État partie au TNP, nous sommes fermement déterminés à appliquer les garanties intégrées susceptibles de concourir au renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire, au désarmement nucléaire et à la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au niveau régional, étant partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et consciente de l'importance d'une telle zone pour la promotion du désarmement et de la non-prolifération, l'Indonésie a pour la première fois élaboré et présenté, conjointement avec les neuf autres États parties au Traité, une résolution sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Nous prenons note de l'appel lancé en faveur de l'élaboration de nouvelles approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire afin de renforcer la non-prolifération et de contrecarrer l'accroissement prévu de l'utilisation de l'électronucléaire. En sa qualité d'État partie au TNP, l'Indonésie appuie sans réserve le droit inaliénable des États parties à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV. Nous réaffirmons qu'il convient de respecter les choix et décisions de chaque pays relatifs

à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sans porter atteinte à la politique qu'il applique en la matière, aux accords et arrangements de coopération internationale qu'il a conclus et à la ligne de conduite qu'il a adoptée en ce qui concerne le cycle du combustible.

Ma délégation signale une nouvelle fois sa préoccupation face à l'incapacité constante d'instaurer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ainsi qu'à l'attitude et à l'action méprisante d'un seul pays de la région, qui refuse de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA et d'accéder au TNP. Nous mettons en garde contre le risque que cela n'exacerbe la situation dans la région et n'y entrave l'action en faveur de la non-prolifération.

S'agissant de notre propre région, l'Indonésie insiste sur l'importance de parvenir à dénucléariser la péninsule coréenne et de préserver la paix et la stabilité régionales. Nous nous réjouissons donc de l'évolution positive de l'application des accords conclus entre la République populaire démocratique de Corée et l'AIEA concernant la surveillance et la vérification de la fermeture de l'installation nucléaire de Yongbyon dans le cadre de la présentation, par la République populaire démocratique de Corée, de l'état complet de son programme nucléaire.

Nous accueillons favorablement le plan de travail contenu dans les Points d'accord entre la République islamique d'Iran et l'AIEA sur les modalités de règlement des problèmes en suspens. Nous considérons qu'il permettra d'avancer vers le resserrement de la coopération entre l'Iran et l'AIEA aux fins du règlement des questions en suspens. Nous pensons également qu'il est essentiel que le plan de travail soit exécuté suivant le calendrier prévu pour que les questions soient réglées dans la paix et selon les règles et pour que le dialogue s'intensifie entre les parties concernées.

Pour terminer, je réitère la volonté de mon gouvernement d'aider l'AIEA à promouvoir la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; à veiller à ce que les bienfaits des techniques nucléaires profitent à tous dans le monde, en particulier aux pays en développement; à mener des activités nucléaires sûres et pacifiques; et à offrir un cadre à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je me félicite tout particulièrement de souhaiter chaleureusement la bienvenue à New York au Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, et de le remercier d'avoir présenté le rapport annuel détaillé de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Puisque l'AIEA célèbre son cinquantième anniversaire cette année, je voudrais adresser mes sincères félicitations au Directeur général et au personnel de l'AIEA, dont le travail a contribué grandement au bon développement de l'Agence.

Ces dernières années, la demande énergétique s'est accrue et le réchauffement climatique s'est intensifié. La production d'énergie nucléaire devrait augmenter dans le monde entier, car elle offre une source d'approvisionnement énergétique stable et permet de lutter contre le réchauffement climatique. En mai dernier, le Japon a présenté une nouvelle initiative, appelée « Cool Earth 50 », dont le but est de s'attaquer au problème du réchauffement climatique. Dans le cadre d'une démarche visant à établir un système international efficace après 2012, le Japon encouragera les efforts internationaux s'attachant à étendre les utilisations pacifiques et sûres de l'énergie nucléaire et à fournir une aide, notamment en matière de développement des infrastructures, aux pays en développement afin qu'ils aient accès à l'énergie nucléaire.

Lorsque l'on élargit l'accès à l'énergie nucléaire et son utilisation, il est indispensable de garantir la non-prolifération, la sûreté et la sécurité. De ce point de vue, le rôle de l'AIEA est devenu encore plus important. L'Agence a préparé un document sur les étapes du développement de l'infrastructure dont un pays a besoin pour introduire sa première centrale nucléaire, qui donne des directives en matière de développement des infrastructures nécessaires pour produire de l'énergie nucléaire. Le Japon se félicite vivement de cette initiative de l'Agence.

Le Japon limite strictement son utilisation de l'énergie nucléaire à des fins uniquement pacifiques, et ce, depuis la promulgation de sa loi fondamentale sur l'énergie atomique en 1955, date à laquelle le Japon a produit pour la première fois de l'énergie nucléaire. Nous avons depuis beaucoup fait pour gagner la confiance internationale, grâce, entre autres mesures, à l'application stricte de notre accord de garanties avec l'AIEA, conclu en 1977, et à la conclusion rapide de notre protocole additionnel et à l'application des garanties intégrées.

Le Japon entend étendre encore davantage son utilisation de l'énergie nucléaire. Il reste fidèle à sa politique bien établie d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, grâce à la stricte application des garanties.

La communauté internationale doit faire face aujourd'hui à plusieurs problèmes graves, tels les questions du nucléaire en République populaire démocratique de Corée et en Iran, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et la menace du terrorisme nucléaire. L'adoption à l'unanimité des résolutions du Conseil de sécurité visant à lutter contre ces menaces témoigne de la forte détermination de la communauté internationale. Le Japon se félicite des efforts concertés déployés au plan international pour répondre à ces menaces. Nous demandons à tous les États Membres de respecter les résolutions pertinentes en la matière.

La première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 s'est déroulée à Vienne d'avril à mai de cette année, sous la présidence de l'Ambassadeur Amano, le Représentant résident du Japon à Vienne. Malgré certaines difficultés, le Comité préparatoire s'est accordé sur la nécessité de promouvoir les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Comité a donc bien démarré ses travaux, ce qui est un bon présage pour la réussite de la Conférence de 2010. Cette décision a marqué une étape importante dans le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour renforcer ce régime, il est vital de consolider le système de garanties de l'AIEA. Le Japon estime que l'universalisation du protocole additionnel est le moyen le plus réaliste et le plus efficace d'atteindre cet objectif. Le Japon, qui est à l'origine du Groupe des amis du protocole additionnel, a entrepris toute une série d'activités à cette fin, axées principalement sur la région asiatique. Des progrès ont été enregistrés, puisque le nombre de pays ayant conclu des protocoles additionnels est passé de 39 à 83, ces trois dernières années. Je voudrais saisir cette occasion pour demander aux États qui n'ont pas encore conclu de protocoles additionnels de le faire le plus rapidement possible.

L'essai nucléaire auquel aurait procédé la République populaire démocratique de Corée en octobre de l'année dernière, ainsi que le renforcement de ses capacités en matière de missiles balistiques, constituent une menace à la paix et à la sécurité, non seulement du Japon mais aussi de l'Asie orientale et de la communauté internationale dans son ensemble. Ils représentent également un grave défi pour le régime de non-prolifération des armes nucléaires. A cet égard, il est fondamental que la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité soit fermement appliquée.

On ne peut que se féliciter que, dans la Déclaration commune du 3 octobre 2007 adoptée dans le cadre des pourparlers à six pays, la République populaire démocratique de Corée se soit engagée à déclarer l'ensemble de ses programmes nucléaires et à démanteler les trois installations de Yongbyon, au titre de la phase n° 2. Ces mesures font suite aux Mesures initiales de mise en œuvre de la déclaration commune adoptée par les pourparlers à six pays, y compris la fermeture de la centrale nucléaire de Yongbyon. Il est absolument essentiel que la République populaire démocratique de Corée respecte pleinement ces engagements.

Le Japon continue d'œuvrer activement en faveur du règlement pacifique de la question nucléaire nord-coréenne dans le cadre des pourparlers à six pays, dans l'espoir de résoudre de manière globale les questions encore en suspens, comme celles des enlèvements, du nucléaire et des missiles, des épisodes malheureux du passé et du rétablissement de relations normalisées avec la République populaire démocratique de Corée, sur la base de la Déclaration de Pyongyang signée par cette dernière et par le Japon.

Le Japon a contribué positivement aux activités de surveillance et de vérification de l'Agence en République populaire démocratique de Corée.

Ignorant les appels de la communauté internationale, l'Iran continue, malheureusement, de poursuivre et d'étendre ses activités d'enrichissement de l'uranium. Le Japon espère que l'Iran coopérera sincèrement avec l'AIEA lors des consultations qui se tiennent actuellement en vue de régler les questions encore en suspens. Il convient de noter, toutefois, que résoudre ces questions ne suffira pas à dissiper toutes les préoccupations de la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien. L'Iran devra faire davantage pour regagner la confiance de la communauté internationale, en répondant de bonne foi aux exigences énumérées dans les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité, notamment par la suspension de ses activités d'enrichissement de l'uranium et de son programme de réacteur à eau lourde, ainsi que par la ratification et l'application d'un protocole additionnel. Le Japon continue d'œuvrer au règlement pacifique et diplomatique de cette question, de concert avec les autres membres de la communauté internationale.

Avec l'accumulation de tous ces problèmes importants, le rôle de l'AIEA ne peut que s'accroître. Je puis assurer l'Assemblée que le Japon continuera d'appuyer l'AIEA alors qu'elle s'efforce d'accomplir sa mission cruciale.

Enfin, je voudrais exprimer notre plein appui au projet de résolution présenté par le Chili, dont nous sommes porté coauteur.

La séance est levée à 13 h 10.